

2009

RAPPORT ANNUEL



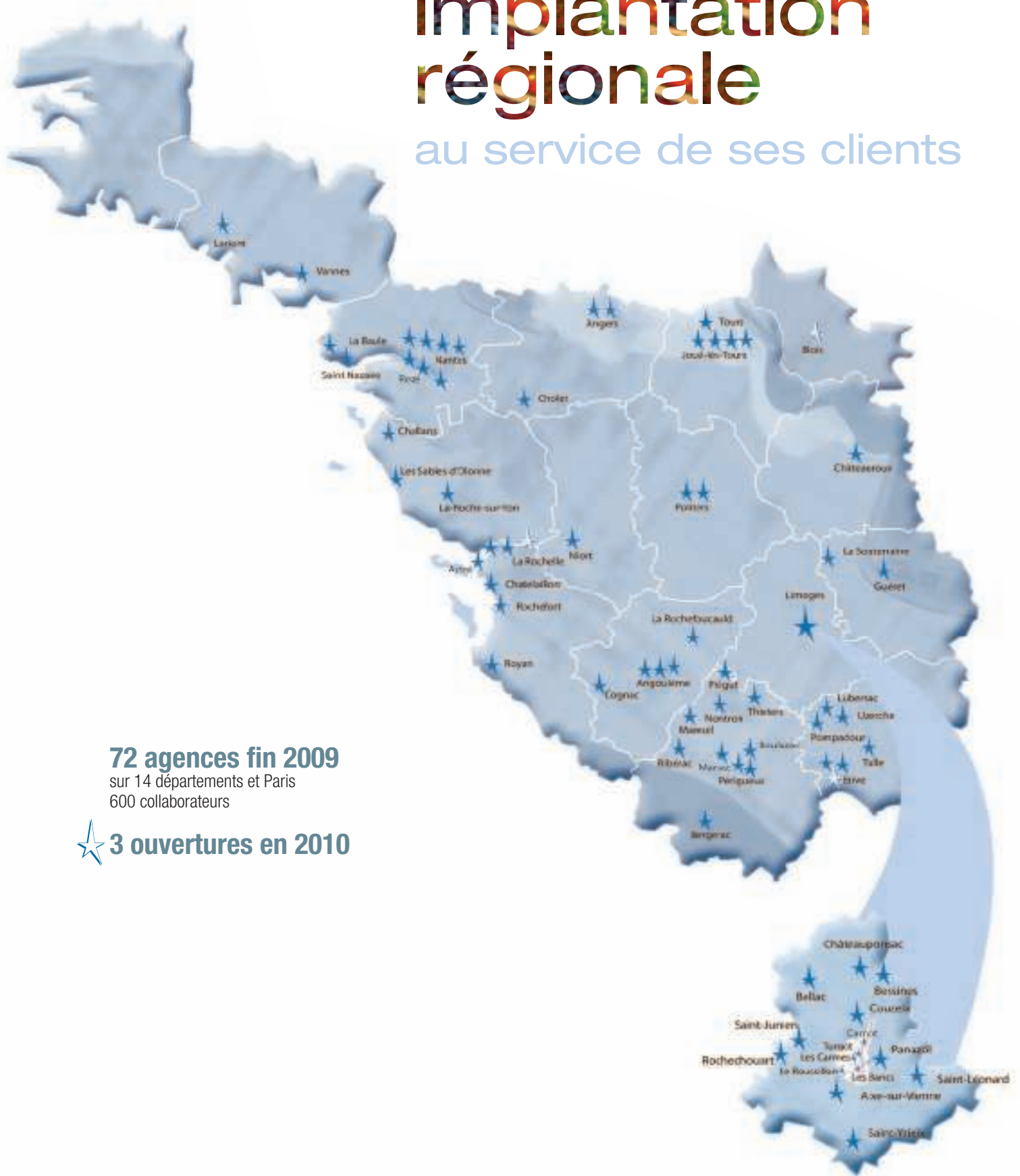
Banque Paribas
Bicentenaire 1809-2009



Banque Tarneaud 

Une forte implantation régionale

au service de ses clients



72 agences fin 2009

sur 14 départements et Paris
600 collaborateurs

 **3 ouvertures en 2010**



La Direction

Direction générale/Exploitation

1 - Jean-Loup Tarneaud

Président-directeur général

2 - Stéphane Labat Saint Vincent

Directeur général délégué

3 - Christine Querbes-Belzon

Direction marché entreprise

Communication et relations clients

4 - Véronique Recouvrot

Contrôle général

5 - Michel Varroquier

Gestion privée

6 - Francis Villoutreix

Logistique et organisation

7 - Alain Cantin

Pilotage et comptabilité

8 - Pierre Bourgoin

Ressources humaines

9 - Arnaud Duranthon

Risques

10 - Cyrille Krebs

Le Conseil d'administration

Président

Jean-Loup Tarneaud

Secrétaire du Conseil

Marie-Claire Bourgoin

Administrateurs

Marc Batave

Guy Brabant

Annie Bouchereau⁽¹⁾

Dominique Decoster

Emmanuel Dufournier

Franck Gentin

Philippe Guibert

Andrée Madrangeas

Alain Millet⁽¹⁾

Christine Navenot⁽¹⁾

Claude Nougain

Alain Py

Luc Richard

Frédéric Rondinaud

Jean-Loup Tarneaud

⁽¹⁾ élus par le personnel

SOMMAIRE

6	Rapport de gestion	61	Rapports des commissaires aux comptes
21	Résultats financiers	62	Rapport général
22	Bilan	63	Rapports spéciaux
24	Comptes de résultats	64	Rapport du Président du Conseil d'administration
25	Annexes aux comptes	64	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
34	Notes annexes	65	Procédures de contrôle interne
57	Renseignements concernant les filiales et les participations	71	Résolutions
58	Informations sur les mandataires sociaux		



RAPPORT DE GESTION

UNE CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE D'UNE PROFONDEUR SANS PRÉCÉDENT

L'économie mondiale a connu fin 2008 une crise d'une ampleur et d'une gravité sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La faillite de la banque d'affaires américaine Lehman Brothers a donné un coup d'arrêt à la croissance dans quasiment toutes les régions du monde et la faiblesse de l'activité a été telle que la plupart des pays – excepté la Chine et quelques pays émergents – auront connu une contraction de leur PIB en 2009. Après des années de quasi-plein emploi, le chômage est orienté à la hausse : aux États-Unis et en Europe, le taux de chômage attendu est proche de 10 % en fin d'année.

Les autorités monétaires et gouvernementales des grands pays industriels ne sont pas restées inertes face à la sévérité de la crise. Sous l'égide du G20, les principales puissances économiques ont mis en place début 2009 des plans de relance budgétaire vigoureux avec l'appui des banques centrales qui, de façon coordonnée, ont mené des politiques monétaires particulièrement accommodantes. Les taux directeurs des plus importantes banques centrales ont ainsi atteint des niveaux extrêmement bas, et des mesures non conventionnelles ont été prises, notamment par la FED et la BCE, afin de soutenir le marché obligataire. Ces mesures de soutien aux économies ont conduit à un mouvement de reprise mi 2009 dans les pays industrialisés. Le retour à la croissance au 2nd semestre est toutefois de nature très fragile, l'impact de la crise sur la demande privée et sur l'investissement se faisant toujours durement sentir.

Les prix des matières premières et des produits énergétiques, qui avaient atteint des sommets et provoqué une spirale inflationniste jusqu'au milieu de l'année 2008, se sont fortement contractés début 2009 sous l'effet de la chute de la demande et du report d'investissement sur d'autres classes d'actifs. Cette tendance s'est inversée dans le courant de l'année compte tenu de l'amélioration progressive de la conjoncture, mais également du fait d'un réinvestissement de la forte liquidité des marchés sur ces actifs.

Comme tous les pays européens, la France n'a pas échappé à cette récession, et a connu en 2009 un repli de son PIB de 2,1 %, avec un effondrement de la production industrielle et la forte contraction de la demande. Avec 63 000 faillites en 2009, le nombre de défaillances d'entreprises serait le plus élevé depuis 1993. Le taux de chômage a atteint 9 % en fin d'année.

Ce contexte de récession avait conduit à un effondrement des marchés boursiers en début d'année. La normalisation progressive de l'activité à compter du 2^e trimestre s'est traduite ensuite par une remontée des indices. En France, le CAC 40 clôturait à 3 936 points le 31 décembre 2009, soit une progression de 22 % sur l'ensemble de l'année.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Après la création de 14 nouvelles agences au cours des trois précédentes années, la Banque Tarneaud en a ouvert cinq en 2009 :

- Angoulême Saint Cybard (4^e implantation Charentaise).
- Agence Entreprise Charente-Vienne à Angoulême (5^e implantation Charentaise).
- Challans (3^e implantation Vendéenne).
- Vannes (2^e implantation dans le Morbihan).
- Agence Entreprise Centre à Tours (5^e implantation Tourangelle).

Ainsi au 31 décembre 2009 le réseau de la Banque Tarneaud comprenait :

- 53 agences particuliers-professionnels
- 11 agences particuliers-professionnels-entreprises
- 7 agences entreprises
- 1 agence spécialisée dans le financement des activités immobilières,
soit au total 72 agences, réparties sur 14 départements et Paris.

Rappelons qu'au 1^{er} janvier 2000 elle n'en comptait que 31.

La contribution de ces nouvelles agences aux performances commerciales et financières de la banque est significative, et constitue un relais de croissance majeur pour les prochaines années.



ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION

Le Groupe achève la mise en œuvre des chantiers techniques ou d'infrastructure engagés depuis plusieurs années, et pose les jalons de nouveaux projets de rénovation qui se réaliseront avec les réseaux de détail de la Société Générale.

Le poste de travail en agence bénéficie de fonctionnalités améliorées avec l'intégration de nouvelles situations de travail et de nouveaux produits et services. Ce projet majeur pour le Groupe parvient à maturité complète sur la clientèle du particulier avec l'intégration sur le poste de travail de la totalité des situations de travail du front et du middle office. 2010 verra le lancement de la finalisation de ce programme avec l'extension de ce poste de travail aux clientèles du professionnel et de l'entreprise.

Le projet réglementaire de passage aux nouvelles normes prudentielles Bâle II, qui a entraîné la rénovation du système d'information et la refonte des systèmes de gestion et de pilotage des risques, est entré dans une phase opérationnelle, avec la réalisation des chiffrages d'encours pondérés qui permettent, depuis 2008, le calcul de fonds propres en normes Bâle II. Le Groupe a obtenu la validation des autorités bancaires nécessaire à l'utilisation des méthodes avancées pour l'évaluation de ses risques sur la quasi-totalité des encours de crédits.

Sur le plan organisationnel, le projet de rationalisation touchant l'organisation des middle office lancé il y a trois ans se poursuit conformément au plan de marche. Ce projet, qui arrivera à son terme début 2010, prend en compte l'évolution des comportements des clients, avec la montée en puissance des canaux à distance, et bénéficie de la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités du poste de travail notamment dans les process désormais automatisés de gestion du crédit.

Par ailleurs, le projet de rénovation des systèmes de flux s'efforce de transformer la contrainte d'évolution réglementaire des systèmes de paiement (SEPA) en opportunité de consolidation de la stratégie de banque de flux.

Les travaux de modernisation et d'unification des lignes fonctionnelles se sont poursuivis en 2009, conduisant plus spécifiquement à la livraison du nouveau portail Internet.

Dans le domaine commercial, un outil de pilotage rénové et s'appuyant sur un modèle de données unique a été déployé progressivement en 2009. Il doit permettre au réseau de gagner

encore en tonicité commerciale et d'améliorer l'équipement de la clientèle en produits et services.

Le Groupe a également lancé plusieurs nouveaux projets cette année parmi lesquels le projet de refonte des processus et applicatifs de gestion visant à optimiser le suivi et la prévention des dépassements, ou le projet de rénovation des outils de marketing pour la réalisation de campagnes nationales et régionales.

Enfin, une démarche de modernisation de l'offre Internet en faveur des clientèles de professionnels et d'entreprises a été engagée.

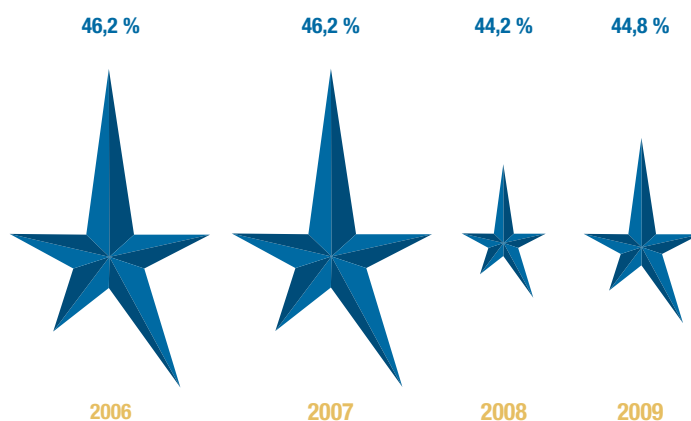
ACTIVITÉ COMMERCIALE

Dans un environnement économique et financier très adverse, la Banque a poursuivi le développement de son fonds de commerce en privilégiant la qualité et la satisfaction des clients.

La croissance du nombre de clients **Particuliers** reste significative : + 2,6 % contre + 3,4 % en 2008, dans un contexte pourtant peu propice à la mobilité bancaire pour la clientèle.

Le taux d'équipement de ces clients en produits et services de la Banque demeure élevé : 44,8 % d'entre eux sont équipés d'au moins 6 produits, 36 % des clients ont souscrit au moins 1 produit dans l'année, 66 % des nouveaux clients sont équipés d'au moins 3 produits dans les 6 mois qui suivent l'entrée en relation.

Fidélisation de notre clientèle Équipement 6 produits et + au 31 décembre



Photos : DARRIPUBLISHING

De nouveaux produits et services ont été lancés en 2009 :

- 13 158 livrets A ont été ouverts par nos clients, avec un encours d'épargne confiée totalisant 56 M€ en fin d'année
- la gamme d'assurances des personnes a été complétée par le contrat Garantie des Accidents de la Vie, dont le lancement est un succès avec 1 900 contrats commercialisés en 2009
- dans le domaine de l'assurance-vie, l'offre commerciale a été complétée par le lancement d'un nouveau contrat Antarius Duo : en seulement 2 mois, 715 contrats ont été vendus.

Par ailleurs, le très bon accueil reçu par Antarius Protection Famille lancé en 2008 se confirme, avec 1.361 contrats vendus fin 2009.

De même, le contrat Protection Juridique est toujours très apprécié, avec 2 568 contrats commercialisés 3 ans après son lancement.

L'accès à la Banque via les canaux à distance poursuit sa progression à un rythme très élevé, avec 1,7 million de connexions au site Internet dédié aux particuliers recensées cette année. Le nombre de contrats actifs progresse de 17,5 %. La récente offre de relevés de comptes en ligne est également appréciée.

Sur le marché des **Professionnels**, la conquête de nouveaux clients reste une priorité, même si la crise impose davantage de sélectivité.

La mesure de l'évolution du fonds de commerce a été perturbée par un important travail de reclassement soit vers le marché particuliers pour des clients professionnels, par exemple partis à la retraite, qui ne nous confient plus d'activité commerciale, soit vers le marché entreprises, pour des clients dont le chiffre d'affaires a fortement progressé.

Pour 49,1 % d'entre eux, ces clients professionnels nous confient leur relation commerciale et leur relation privée, et 31,8 % sont équipés d'au moins 4 produits.

Reflète de la confiance et de l'activité de la clientèle, le nombre de contrats monétiques destinés aux commerçants est en progression de 3,3 %, et le nombre de clients équipés de l'offre packagée Convention Alliance est en hausse de 2,15 %, avec un taux d'équipement de 56,2 %.

Dans le domaine de la prévoyance, le nombre de souscriptions au contrat Étoile Sécurité, destiné à compléter l'épargne confiée par nos clients en cas de décès, augmente de 4,4 % sur un an. Comme sur le marché des particuliers, le contrat Protection Juridique poursuit son développement, avec 566 contrats commercialisés fin 2009, en hausse de 24,1 % sur un an.

Le nombre de Plans d'Épargne Interentreprises, produit d'épargne salariale dédié aux petites entreprises, entrepreneurs individuels et professions libérales, est en progression de 15,2 % sur un an.

Le fonds de commerce **Entreprises** a poursuivi sa croissance, mais à un rythme ralenti par la crise : la hausse est de 3,6 % sur l'année. 71,6 % des entreprises sont désormais détentrices d'un contrat Internet actif, dont le nombre a progressé de 10,3 % sur l'année. Quelque 346 000 connexions au site Internet dédié aux entreprises ont été enregistrées, en hausse de 9,8 %.

Un baromètre⁽¹⁾ concurrentiel de mesure de la satisfaction clientèle, réalisé en 2009 auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous ses marchés, a positionné une nouvelle fois le Groupe Crédit du Nord en tête des principales banques françaises sur les marchés des particuliers et des professionnels et en seconde place sur le marché des entreprises et ce, sur la majorité des thèmes cités : satisfaction globale client, image, confiance, conseiller. Les résultats de ce baromètre sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.



(1) Source : institut de sondage CSA, 2 mars 2009-9 avril 2009, baromètre concurrentiel (sondage téléphonique).



ACTIFS GÉRÉS

Le volume des Actifs Gérés a bien résisté à la crise. Après s'être effondrés fin 2008 sous l'effet de la crise financière, les indices boursiers ont connu une évolution encore très défavorable en début d'année 2009. La normalisation progressive de l'activité à compter du 2^e trimestre s'est traduite ensuite par une évolution très positive des indices boursiers, de sorte que la hausse de l'indice CAC 40 aura atteint 22,3 % sur l'ensemble de l'année. Compte tenu de cet effet de valorisation et de la collecte nouvelle, les encours d'épargne confiés (bilan et hors bilan) ont limité leur recul à 1,8 % avec un encours moyen de 3 179 M€.

Les encours de dépôts à vue s'inscrivent en hausse significative sur chacun des marchés, particuliers, et surtout professionnels et entreprises, les placements monétaires étant devenus moins attractifs avec la baisse des taux courts. Par ailleurs, la baisse de 275 points de base du taux de rémunération des produits d'épargne réglementée, survenue à trois reprises le 1^{er} février, le 1^{er} mai et le 1^{er} août 2009 ont conduit les particuliers à accroître tout au long de l'année les niveaux de liquidité sur leurs comptes à vue.

Après avoir connu une croissance forte en 2008, les comptes à terme ont vu leur volume chuter de 67 % sur un an en raison de la baisse significative des taux courts. Ces capitaux sont venus alimenter les contrats d'assurance-vie en euros ou ont été réinvestis en épargne bancaire à court terme.

À cet égard, la collecte de livret A, commercialisé depuis le début de l'année, est significative avec un encours de 56 M€ fin 2009.

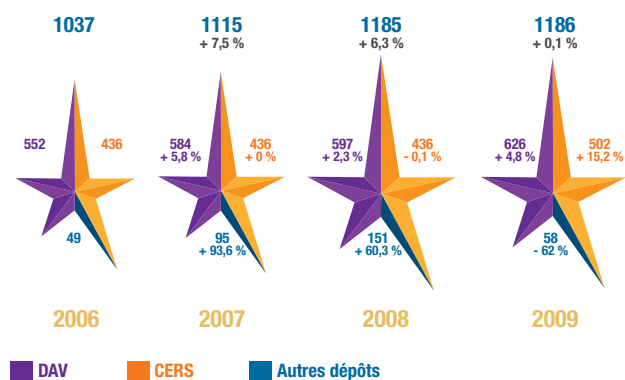
La décollecte d'encours d'Épargne Logement, consécutive à la fiscalisation le 1^{er} janvier 2006 des plans de douze ans et plus, s'est poursuivie en 2009. Le rythme des retraits a toutefois nettement ralenti et un mouvement de collecte positif a même été observé sur la seconde partie de l'année, le taux de rémunération de ce produit étant devenu à nouveau compétitif par rapport à celui de certaines autres formules d'épargne.

L'activité d'assurance-vie a connu une croissance significative en 2009, supérieure à celle du marché, et soutenue par les bonnes performances de la Banque Privée. La hausse de la collecte s'élève à + 29,5 % en raison de la désaffection de la clientèle pour les comptes à terme et de l'aversion pour les marchés financiers. La part des contrats en unité de compte par rapport à celle des contrats en euros est toutefois en forte baisse, et traduit le repli de la clientèle vers les supports les moins risqués. Compte tenu toutefois d'un effet de valorisation positif des supports en unités de compte au 31 décembre 2009, l'encours d'assurance-vie progresse de 9 % en moyenne sur un an.

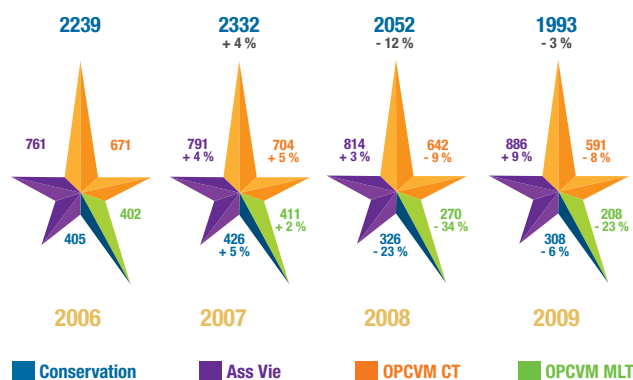
Les encours moyens d'OPCVM Court Terme ont baissé de 8 %, le niveau particulièrement bas des taux d'intérêt à court terme ayant conduit à des arbitrages vers d'autres formules de placement.

Conséquence de la baisse du niveau moyen du CAC 40 en 2009 à 3 347 (- 22 %), les encours moyens d'OPCVM Moyen et Long Terme ont, pour leur part, régressé de 23 %, les Plans d'Épargne en Actions de 12 % tandis que les Titres en direct ont progressé de 10 %.

Encours de dépôts bilantiels (en M d'€) au 31 décembre



Encours d'épargne hors bilan (en M d'€) au 31 décembre



Photos : DARRIPUBLISHING



CRÉDITS

Malgré la crise, notre production de crédit est restée importante, traduisant notre volonté d'accompagner nos clients, malgré l'atonie de la demande. Nos encours moyens de crédit sont ainsi en hausse de 4,9 % à 1 935 M€.

Sur le marché immobilier, en forte baisse tant sur les prix que sur les volumes de transactions, une forte présence commerciale et une offre attractive en taux variables capés ont permis de limiter la baisse de la production à - 4,8 %, avec un niveau de marge nettement amélioré. L'encours moyen demeure en progression de 8,8 %.

Cette performance est d'autant plus significative que la Banque continue de mener une politique prudente et sélective en matière de risque, en s'attachant à respecter des niveaux d'apport personnel, des taux d'endettement raisonnables et en ne commercialisant que des productions à taux fixe ou à taux variable capé sur des durées de 25 ans au plus.

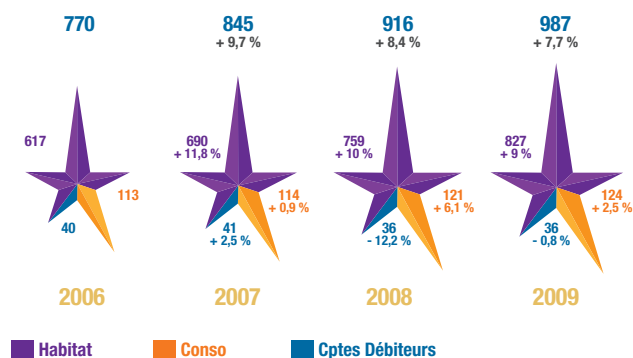
En matière de Prêts Personnels, la crise économique et son impact négatif sur la consommation ont eu pour effet un recul de la production de prêts personnels sur la majeure partie de l'année. Une inflexion a toutefois été observée en fin d'exercice, liée à l'augmentation des ventes d'automobiles en France soutenues par la prime à la casse. Le recul de la production des prêts personnels sur l'ensemble de l'année 2009 se limite à 1,3 %, et leurs encours progressent de 1,2 %.

Les utilisations de crédits revolving restent orientées à la hausse avec une croissance moyenne de 6,3 % en 2009, fruit de la refonte de l'offre commerciale réalisée il y a deux ans et de nos efforts d'équipement de la clientèle. Le rythme de progression ralentit cependant en fin de période.

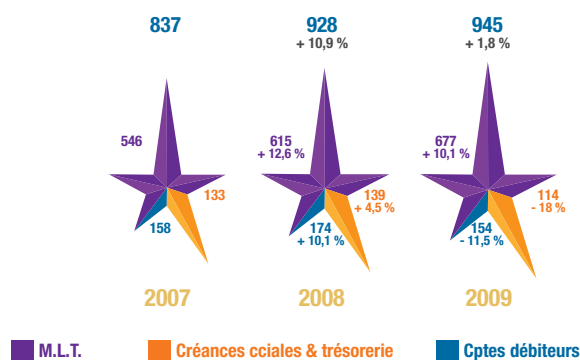
Au niveau des Professionnels et Entreprises, l'ampleur de la récession économique, sa diffusion à l'ensemble des secteurs d'activité et les incertitudes sur la possibilité d'une reprise durable ont eu pour effet l'effondrement des investissements productifs. Néanmoins, la banque a maintenu un niveau significatif de production de crédits à moyen-long terme, dont l'encours moyen progresse de 13,2 %.

Une part de cette hausse résulte de la consolidation à moyen terme d'engagements à court terme de certains clients, notamment dans le cadre des mesures de soutien à l'économie décidées par les Pouvoirs publics et avec l'intervention en garantie d'OSEO.

Encours de crédits aux particuliers (en M d'€) au 31 décembre



Encours de crédits aux entreprises (en M d'€) au 31 décembre



Ceci explique pour une part la baisse de 13,5 % des encours moyens de crédit à court terme, due principalement à la chute d'activité des entreprises induisant une forte diminution des besoins en fonds de roulement.

En incluant les engagements hors bilan, le total des risques de la Banque voit son encours moyen progresser de 4,6 % à 2 339 M€ : certes le rythme est moins rapide que les années précédentes (+ 8,6 % en 2008), mais l'évolution affiche clairement le soutien apporté par la Banque aux acteurs économiques.



RESSOURCES HUMAINES

En équivalent temps plein, hors congés de longue durée, l'effectif appointé au 31.12.2009 était de 568,1 contre 556,8 au 31.12.2008 et 532,1 au 31.12.2007.

Il incluait 5,6 CDD (contre 4,2) et 19 jeunes sous contrat de formation en alternance (contre 20).

Au cours de l'exercice, 49 personnes ont été embauchées en CDI et 58 départs ont été constatés, dont 30 retraités et préretraités et 7 licenciements.

La Banque a accueilli 28 stagiaires-écoles et 64 auxiliaires de vacances.

Les horaires de travail dépendent de la périodicité d'ouverture des agences et se situent dans la limite de 1 607 heures par an pour les salariés à temps plein.

Le temps partiel est pratiqué par 15 collaboratrices. Le taux d'absentéisme s'est élevé à 4,4 % en 2009 (contre 4,1 % en 2008) avec 3 215 jours d'absence pour maladie (dont 2 758 \geq 5 jours), 3 035 jours pour maternité, 138 jours pour accidents du travail et de trajet.

La rémunération moyenne annuelle est passée de 32 071 € en 2008 à 32 946 € en 2009.

	Hommes	Femmes
Techniciens	26 325	24 885
Cadres	47 382	40 611

Hors effet de structure et ancienneté, et pour une même classification, les rémunérations Hommes/Femmes sont comparables.

Les relations avec les partenaires sociaux ont continué à se dérouler dans un climat confiant et constructif. 11 réunions du comité d'entreprise et 11 des délégués du personnel ont été tenues.

Des accords ont été conclus avec les partenaires sociaux portant sur :

- Négociation annuelle sur les salaires
- Avenants au PEE
- Avenants au PERCO
- Prorogation des mandats des membres du CHSCT
- Avantages particuliers
- Droit d'expression des salariés
- Règlement intérieur
- Vote électronique dans le cadre des élections professionnelles
- Révision du droit social et syndical
- Accord préélectoral Élections du comité d'entreprise
- Accord préélectoral Élections des délégués du personnel
- Refonte de l'accord de participation
- Emploi des seniors
- Refonte de l'accord PEE
- Avenant à l'accord du régime complémentaire de remboursement de frais de santé.

Le CHSCT s'est réuni 3 fois. Il a été constaté 7 accidents du travail, dont 5 arrêts de travail.

La Banque a doté le Comité d'entreprise de 312 K€, et consacré 573 K€ aux titres-repas, 87 K€ au logement, 30 K€ au transport, 332 K€ à la mutuelle de santé et 286 K€ à la prévoyance décès-incapacité de ses collaborateurs.

L'effort de formation est resté très important : 523 collaborateurs ont reçu près de 22 142 heures de formation (soit une moyenne de 5,5 jours dans l'année par personne formée). Comme les années précédentes, le coût de cette formation excède largement les obligations légales puisqu'il dépasse 5 %.

Les résultats de l'exercice permettent de répartir au personnel, 0,9 M€ au titre de la participation légale et 3,2 M€ au titre de l'intéressement aux résultats.



Photos : DARRIPUBLISHING



Rémunération des mandataires sociaux

La société, conformément à la loi du 3 juillet 2008, se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Nom des mandataires	Rémunération fixe perçue (€)	Rémunération variable perçue (€)	Jetons de présence reçus (€)	TOTAL (€)	Avantages en nature
Tarneau Jean-Loup Président-directeur général	175 000	411 669 ⁽⁴⁾		586 669	Logement Voiture
Labat Saint Vincent Stéphane Directeur général délégué	86 000	29 965		115 965	Logement Voiture
Decoster Dominique Administrateur			1 500	1 500	
Gentin Franck Administrateur			1 500	1 500	
Guibert Philippe Administrateur			3 000	3 000	
Nougein Claude Administrateur			2 250	2 250	
Richard Luc Administrateur			2 250	2 250	
Rondinaud Frédéric Administrateur			2 250	2 250	
Brabant Guy Administrateur			2 250	2 250	
Madrangas Andrée Administrateur			2 250	2 250	
Millet Alain ⁽¹⁾ Administrateur salarié			1 500	1 500	
Bouchereau Annie ⁽¹⁾ Administrateur salarié			1 500	1 500	
Liardou Catherine ⁽²⁾ Administrateur salarié			750	750	
Lacassaigne Philippe ⁽³⁾ Administrateur			750	750	
TOTAL	261 000	441 634	21 750	724 384	

1) Versés au syndicat CFDT.

2) Versés au syndicat SNB.

3) Fin de mandat avril 2008.

4) Dont liquidation IFC et CET : 326 411 euros.



Rémunérations des Commissaires aux comptes

En € (HT et sans les frais)	Deloitte et Associés				Cabinet Larribe Valvo			
	Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	49 980	49 032	100 %	100 %	19 480	19 068	100 %	100 %
Missions accessoires								
Sous-total	49 980	49 032	100 %	100 %	19 480	19 068	100 %	100 %
Autres prestations, le cas échéant								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	49 980	49 032	100%	100%	19 480	19 068	100%	100%

Solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous présentons dans le tableau ci-dessous la décomposition au 31/12/2009 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance. Toutefois, s'agissant de la première année d'application, aucun comparatif avec l'exercice précédent n'est présenté :

En K€

Échéances	Dettes	Échéances	Échéances	Échéances	Échéances	Échéances	TOTAL
J = date de clôture	Échues à la clôture	Entre J et J +30	Entre J +31 et J +45	Entre J +31 et J +45	Entre J +46 et J +60	Au-delà de J +60	Dettes fournisseurs
Fournisseurs	28	1					29

Photos : DARRIV/PUBLISHING



INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice ont totalisé 5,- M€ (contre 5,3 M€ en 2008) et ont notamment porté sur la création des nouvelles agences, la rénovation d'une dizaine d'agences, la conservation du patrimoine immobilier et le renouvellement de matériels informatiques et de sécurité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Banque Tarneaud, par sa culture et ses pratiques, adhère naturellement aux principes du développement durable, qui vise à satisfaire les besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures. En maintenant un juste équilibre entre les contraintes du court terme et les préoccupations du long terme, elle recherche le respect des intérêts de tous ses partenaires : actionnaires, personnel, clients, fournisseurs, société civile et environnement. Cet engagement fort de partenariat s'appuie sur les valeurs de professionnalisme, d'esprit d'équipe et d'innovation que les collaborateurs de la Banque Tarneaud partagent avec ceux de l'ensemble du Groupe.

Pour limiter la consommation d'énergie, la Banque a poursuivi l'installation de LED pour ses enseignes et panneaux d'affichage et de détecteurs de présence. Pour limiter les déplacements, la visioconférence est développée, et le covoiturage est favorisé. La consultation de la presse sur Internet se substitue aux abonnements papier. La clientèle est incitée à opter pour des relevés de compte sous forme électronique.



RÉSULTATS FINANCIERS

Le **Produit net bancaire** comptable progresse de 11,6 % à 116,8 M€ :

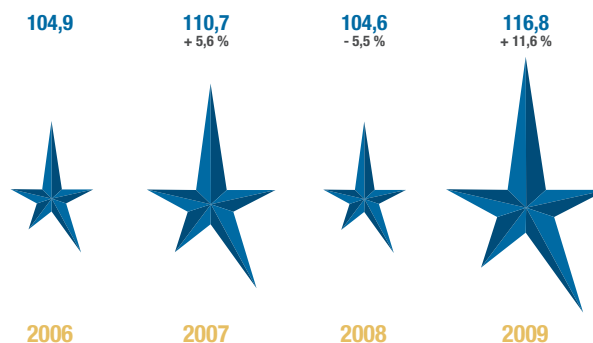
- la marge d'intérêts atteint 65,2 M€ (+ 20,3 %) :
 - les intérêts nets s'élèvent à 62,7 M€ : leur hausse de 10,5 % résulte de l'amélioration de la marge sur crédits et de la baisse des taux de rémunération de l'épargne
 - la contribution de la SNC Étoile Gestion, société de gestion mobilière du Groupe, qui avait été négative de 2,8 M€ en 2008 sous l'effet de la crise financière, est redevenue positive de 2,- M€
 - le dividende reçu de la filiale Turgot Gestion II a baissé de 0,2 à 0,1 M€. Notons d'ores et déjà qu'il dépassera 1 M€ en 2010, la filiale ayant dégagé une plus-value de 1 M€ sur la cession fin 2009 d'une participation
 - la provision au titre des plans et comptes épargne logement a été reprise pour 0,4 M€ contre 0,1 M€

- les commissions progressent de 2,4 % à 51,5 M€, et représentent 44,1 % du Produit net bancaire :

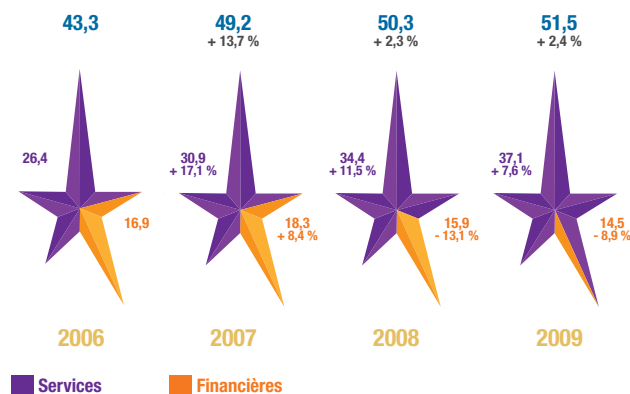
- les commissions de service ont évolué favorablement à 37,1 M€ (+ 7,6 %), grâce au développement du fonds de commerce et à la consommation croissante des clients en produits et services de la Banque
- les commissions financières sont en retrait de 8,9 % à 14,5 M€, fortement impactées par un environnement financier et boursier dégradé.

Hors contribution Étoile Gestion et Turgot Gestion II, et reprise provision PEL-CEL, le **Produit Net Bancaire économique** progresse de 6,7 % à 114,2 M€.

Produit net bancaire (en M d'€)
au 31 décembre



Commissions Nettes (en M d'€)
au 31 décembre



Photos : DARBY/PUBLISHING

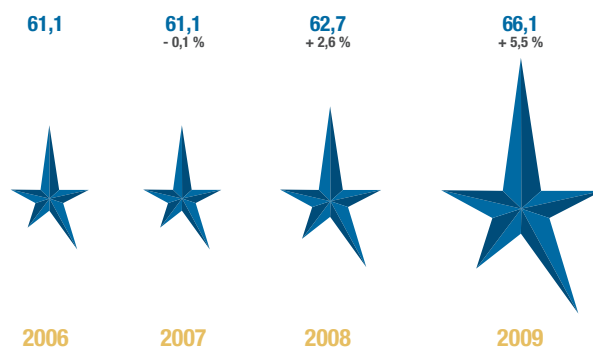


Les **frais généraux et amortissements** sont en hausse de 5,5 % à 66,1 M€, du fait des dépenses nouvelles générées par l'extension du réseau d'agences :

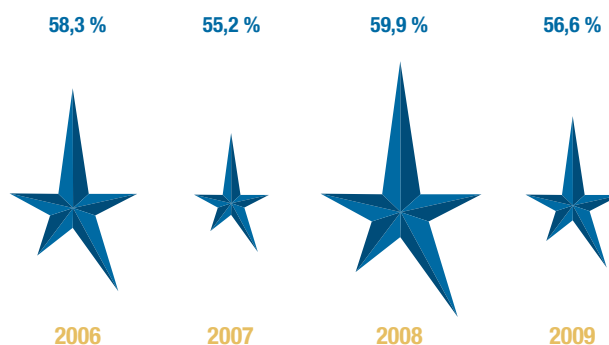
- les frais de personnel augmentent de 5,8 % à 38,3 M€ (mais de 1,7 % pour les seuls appointements) en raison de la progression des charges diverses ainsi que de la participation et de l'intéressement
- les impôts et taxes progressent de 13,4 % à 1,8 M€, mais 2008 avait bénéficié d'un dégrèvement de 0,2 M€ suite au règlement favorable d'un ancien litige avec l'administration fiscale
- les autres charges augmentent de 4,9 % à 23,- M€, du fait notamment de la hausse des loyers et de charges exceptionnelles liées au bicentenaire de la banque
- les amortissements sont en hausse de 2,- % à 3 M€.

Le **coefficient d'exploitation**, indicateur de notre productivité, s'établit à 56,6 % contre 59,9 % en 2008.

Charges d'exploitation (en M d'€) au 31 décembre



Coefficient d'exploitation au 31 décembre



Le **résultat brut d'exploitation** progresse de 20,9 % à 50,7 M€.

La crise économique qui découle de la crise financière a fragilisé l'ensemble des acteurs économiques et entraîné une forte hausse des défaillances de professionnels et entreprises. La Banque a accentué sa politique de provisionnement prudent, et constate de ce fait un **coût du risque** en forte hausse à 18,6 M€, qui représente 0,80 % du total de ses risques contre 0,38 % en 2008.

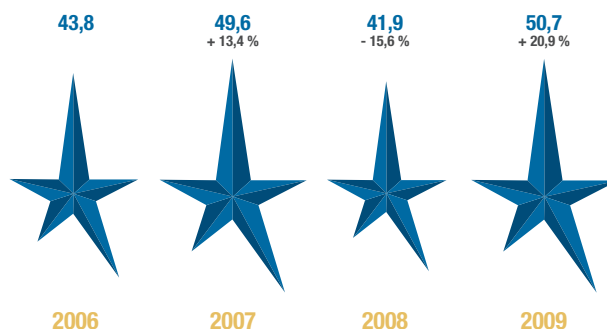
Le **résultat net d'exploitation** atteint ainsi 32,1 M€ (- 4, - %).

Dans le cadre de l'opération Amundi (apport de l'activité de gestion d'actifs du Groupe Société Générale à Crédit Agricole Asset Management), la Banque Tarnaud a dégagé une plus-value de 9 M€ liée à l'apport à la nouvelle structure de la totalité de ses titres Étoile Gestion. Cette plus-value est comptabilisée en **gains sur actifs immobilisés**.

L'**impôt sur les sociétés** baisse de 8, - % à 10,6 M€.

Le **bénéfice net** de l'exercice 2009 atteint ainsi **30,5 M€** contre 21,9 M€ en 2008, soit 18,40 € par action.

Résultat brut d'exploitation (en M d'€)
au 31 décembre



DIVIDENDE

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de fixer à 5,70 € le montant du dividende revenant à chaque action, contre 5,60 € au titre de 2008 : la distribution globale atteindrait ainsi 9,4 M€, soit 31 % du résultat net de l'exercice.

Cette proposition prend en compte la part significative d'une plus-value exceptionnelle dans la constitution du résultat, et répond au souci de conforter les fonds propres de la Banque, lui donnant ainsi des moyens supplémentaires pour affirmer son développement dans les années futures.

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Exercice 2008 ⁽¹⁾	5,60 € par action
Exercice 2007 ⁽¹⁾	7,- € par action
Exercice 2006 ⁽²⁾	6,50 € par action

(1) Ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

(2) Ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques.

Photos : DARRIPUBLISHING



Évolution des fonds propres

en K€	Situation nette au 31/12/2008	Bénéfice distribué	Réserves + Report à nouv.	Résultat	Situation nette 31/12/2009
Capital	26 529				26 529
Prime d'émission	26 169				26 169
Réserves + Report à nouv.	95 629		12 639		108 268
Résultat 2008	21 916	- 9 277	-12 639		
Résultat 2009				30 506	30 506
TOTAL	170 243	- 9 277		30 506	191 472

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2009, la participation du Crédit du Nord était inchangée à 80 %. Le FCPE Actions Banque Tarnaud détient 3,71 % du capital. Ce FCPE, investi essentiellement en actions de la Banque, est l'un des supports de placement que peuvent choisir les salariés de la Banque dans le cadre du Plan Épargne Entreprise.

La Banque ne détient aucune action en propre.

COURS DE BOURSE

L'action Banque Tarnaud, cotée sur Euronext Paris, a évolué de 93,20 € fin 2008 à 108 € fin 2009, après paiement d'un dividende de 5,60 €.

Le cours le plus haut (120 €) a été atteint le 09/10/09 et le plus bas (75,45 €) le 02/04/09.

Si l'on considère l'évolution du cours de l'action durant les 10 dernières années, il est passé de 82 € fin 1999 (l'indice CAC 40 était alors à 5 958) à 108 € fin 2009 (CAC 40 : 3 347), et le cumul des dividendes encaissés au cours des 10 derniers exercices a été de 53,90 €.



PERSPECTIVES D'AVENIR

2009 fut l'année du bicentenaire de la banque, marqué par la Fête du 13 juin 2009 qui a réuni quelque 900 collaborateurs actifs et retraités dans une ambiance chaleureuse. Cet anniversaire a été également l'occasion d'une large communication contribuant au développement de la notoriété de la Banque, notamment sur ses nouveaux territoires.

L'exercice se solde par un résultat record : le chiffre de 30 millions avait été atteint en 1996, mais en FRF. Il a donc été multiplié par 6,5 en 13 ans, tandis que sur la même période le PNB était multiplié par 3 et les Frais généraux par 2,2.

Certes ce résultat a été gonflé par la plus-value Étoile Gestion/Amundi, mais celle-ci ne fait que constater le fruit du développement de nos activités de gestion d'actifs au cours des années passées.

Hors cette plus-value, le résultat économique récurrent est quasiment stable par rapport à 2008, malgré la crise financière et économique profonde qui a marqué l'année 2009. Cette crise a impacté fortement nos recettes : la baisse d'activité, parfois très forte, de nos clients entreprises et professionnels s'est répercutée sur le volume d'opérations qu'ils nous ont confiées, et a induit une forte baisse de la demande de crédit. Les particuliers, pour leur part, ont freiné leur consommation et leurs investissements immobiliers, ils ont épargné davantage mais orienté largement leurs placements vers les supports les plus sécuritaires. La crise a également généré une forte augmentation du coût du risque.

La forte résilience de nos résultats est le fruit d'une activité commerciale qui est demeurée, malgré la conjoncture, dynamique, soutenue par le développement de notre réseau. Ainsi, le PNB des 14 agences créées au cours des 5 dernières années (hors agences dédiées aux entreprises) a progressé de 66 % en 2009. C'est également la confirmation de la valeur de notre modèle de banque, régionale et relationnelle, apprécié de nos clients comme en témoignent les résultats toujours bons de nos baromètres de satisfaction, malgré les attaques incessantes dont fait l'objet notre métier, facile bouc-émissaire de la crise.

Il convient enfin de souligner que la Banque s'est efforcée de soutenir, dans la limite du raisonnable, ses clients en difficulté.

Elle a ainsi distribué un volume important de crédits de renforcement des trésoreries, en partenariat étroit avec OSEO, et adopté des positions constructives dans les dossiers de médiation.

2010 démarre dans un environnement toujours peu porteur, malgré quelques signes d'embellie qui ne peuvent cacher la fragilisation profonde du tissu économique. La Banque maintient néanmoins son cap, et poursuivra son développement en ouvrant cette année encore 3 nouvelles agences (Blois en mars, Brive-Kennedy en mai et La Rochelle-Sautel en fin d'année).

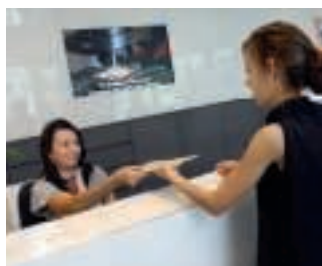
La Banque Tarnaud demeure confiante dans l'avenir, et déterminée à surmonter la crise en combinant satisfaction des clients, dynamisme commercial, maîtrise des frais généraux et des risques, pour aboutir à une nouvelle et durable croissance de ses résultats récurrents.



Le conseil d'administration demande
à l'assemblée générale :

- d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos au 31/12/2009
- d'affecter le résultat de l'exercice 2009
- de ratifier la cooptation d'un administrateur

Photos : DARRIPUBLISHING



Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Art. L.225-74, L.225-76, L225-91 du Code du Commerce)

	2005	2006	2007	2008	2009
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (en euros)	26 529 328	26 529 328	26 529 328	26 529 328	26 529 328
b) Nombre d'actions émises	1 658 083	1 658 083	1 658 083	1 658 083	1 658 083
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATION EFFECTIVES (EN MILLIERS D'EUROS)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	121 521	140 977	158 938	170 167	157 420
b) Produit net bancaire	99 375	104 888	110 711	104 571	116 750
c) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	43 234	47 723	49 172	44 660	61 630
d) Impôts sur les bénéfices	10 842	12 372	13 965	11 473	10 552
e) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	21 936	23 972	27 393	21 916	30 506
f) Montant des bénéfices distribués	9 948	10 777	11 606	9 285	9 451
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (EN EUROS)					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	19,53	21,31	21,23	20,01	30,81
b) Bénéfices après impôts amortissements et provisions	13,22	14,45	16,52	13,21	18,40
c) Dividende versé à chaque action	6,00	6,50	7,00	5,60	5,70
PERSONNEL					
a) Nombre de salariés ⁽²⁾	585	606	600	602	594
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	18 556	21 598	21 183	21 866	22 827
c) Montant des sommes versées aux titres des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres...) (en milliers d'euros)	7 597	7 974	8 195	8 873	9 520

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires, nette des intérêts payés sur swaps.

(2) Effectif inscrit.

RÉSULTATS FINANCIERS

21 Comptes sociaux

- 22 Bilan
- 24 Comptes de résultats
- 25 Annexes aux comptes
- 34 Notes annexes
- 57 Renseignements concernant les filiales et les participations
- 58 Informations sur les mandataires sociaux



Bilan

au 31 décembre

Actif en milliers d'euros

	Notes annexes	2008	2009
Caisse, banques centrales, CCP		39 691	33 613
Effets publics et valeurs assimilées	3		
Créances sur les établissements de crédit	1	232 458	329 654
Opérations avec la clientèle	2	1 924 776	1 965 689
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	103 936	102 912
Actions et autres titres à revenu variable	3	369	321
Participations et autres titres détenus à long terme	4	4 322	12 454
Parts dans les entreprises liées	4	28	28
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	5	11 741	12 234
Immobilisations corporelles	5	15 947	17 238
Capital souscrit non versé			
Actions propres	3	144	0
Autres actifs	6	22 662	21 054
Comptes de régularisation	6	21 438	15 808
TOTAL DE L'ACTIF		2 377 512	2 511 005



Hors bilan en milliers d'euros

	2008	2009
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement	185 825	220 342
Engagements de garantie	193 433	204 367
Engagements sur titres	5	67
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement		
Engagements de garantie	552 468	635 809
Engagements sur titres	5	67

Passif en milliers d'euros

	Notes annexes	2008	2009
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	8	20 159	99 413
Opérations avec la clientèle	9	1 192 440	1 251 495
Dettes représentées par un titre	10	919 865	904 645
Autres passifs	7	22 296	18 139
Comptes de régularisation	7	39 008	33 189
Provisions pour risques et charges	11-12	13 501	12 652
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG	13	170 243	191 472
Capital souscrit		26 529	26 529
Primes d'émission		26 169	26 169
Réserves	14	95 580	108 230
Provisions réglementées et subvention d'investissement			
Report à nouveau		49	38
Résultat de l'exercice		21 916	30 506
TOTAL DU PASSIF		2 377 512	2 511 005

Photos : DARRIPUBLISHING



Compte de résultats en milliers d'euros

	Notes annexes	2008	2009
- Intérêts nets et revenus divers	18-20-21-22-23	54 226	65 214
- Commissions nettes	19	50 345	51 536
PRODUIT NET BANCAIRE	17	104 571	116 750
- Charges de personnel	24	-36 201	-38 283
- Impôts et taxes		-1 612	-1 828
- Autres charges	25	- 21 897	-22 966
- Amortissements	26	- 2 963	-3 023
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX		- 62 673	-66 100
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		41 898	50 650
COÛT DU RISQUE	27	- 8 498	-18 600
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		33 400	32 050
GAIN OU PERTE SUR ACTIF IMMOB.	28	-11	9 008
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		33 389	41 058
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	29	-11 473	-10 552
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
RÉSULTAT NET		21 916	30 506
Résultat par action (en euros)		13,21	18,40



Annexes

aux comptes

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes individuels de la Banque Tarneaud ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.



CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE RELATIF À L'EXERCICE 2009

La Banque Tarneaud a appliqué au cours de l'exercice 2009 le règlement n°2009-04 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement n°90-15 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises.

Ce changement de méthode n'entraîne aucun impact significatif.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : pour les établissements de crédit, créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme ; pour la clientèle, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions non livrées, effectuées avec ces agents économiques. Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Photos : DARRIPUBLISHING



DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions non livrées. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ À TITRE INDIVIDUEL

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable publié le 12 décembre 2002, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Tarneaud de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les créances ainsi dépréciées génèrent ensuite un produit d'intérêts, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable des créances. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus



prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

SAINS SOUS SURVEILLANCE (« 3 S »)

La Banque Tarnaud a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi et justifiant une surveillance rapprochée.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclasserment en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

DÉPRÉCIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CRÉDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction des risques de la Banque Tarnaud répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n°2008-17 du Comité de la réglementation comptable, sont les suivantes :

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction l'ensemble des interventions sur des marchés liquides, effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance. À la clôture de l'exercice, les titres font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et filiales, les autres titres détenus à long terme et les titres de l'activité de portefeuille.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Photos : DARRIPUBLISHING



À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est estimée sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés. Les moins-values latentes issues de cette évaluation donnent lieu à la constitution d'une dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention,
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Tarnaud a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, et financés par des ressources permanentes affectées. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne font pas l'objet d'une dépréciation. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Titres de participation et filiales

Sont considérés comme titres de participation et filiales, les titres de sociétés dont une fraction du capital (10 % à 50 % pour les participations, plus de 50 % pour les filiales) est détenue de façon durable. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient, frais d'acquisition inclus.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les investissements réalisés par la Banque Tarnaud dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Sont considérés comme des titres de l'activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière, avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est le cas des titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque.

Ces titres sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue, et tenant compte de l'horizon de détention envisagé. Les moins-values latentes issues de cette évaluation font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Revenus du portefeuille titres

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits prorata temporis en résultat. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

Résultats sur cessions de titres

Les plus ou moins-values sont déterminées par rapport à la valeur brute des titres cédés, les frais de cession étant imputés sur le résultat de cession.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des progiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et déclarés stratégiques par la Banque Tarnaud qui en attend des bénéfices futurs. Conformément à l'avis n° 31 émis en 1987 par le Conseil national de la comptabilité, le coût de développement qui est immobilisé comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai et l'élaboration de la documentation technique.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Tarnaud a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre	.50 ans
Étanchéité, toiture	.20 ans
Façades	.30 ans

Installations techniques

Ascenseurs	.10 à 30 ans
Installations électriques	.10 à 30 ans
Groupes électrogènes	.10 à 30 ans
Climatisation, désenfumage	.10 à 30 ans
Chauffage	.10 à 30 ans
Installations de sûreté et de surveillance	.10 à 30 ans
Plomberie, canalisations	.10 à 30 ans
Protection incendie	.10 à 30 ans

Agencements

Finitions, second œuvre, abords	.10 ans
---------------------------------	---------

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

Matériel de sécurité et de publicité	.5 ans
Matériel de transport	.4 ans
Mobilier	.10 ans
Matériel de bureau et informatique	.3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	.3 à 5 ans

Ces durées d'amortissement sont indicatives et peuvent varier en fonction des caractéristiques spécifiques de l'immobilisation.

Les terrains, les droits aux baux et les fonds de commerce ne donnent pas lieu à un amortissement.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Lorsqu'une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue annuelle ; dans le cas où il convient de modifier les données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Photos : DARRIPUBLISHING



PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et aux crédits, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Paribas des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Paribas font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs provisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.



OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU CONDITIONNELS

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Cette catégorie recouvre les opérations d'échange de taux (swaps), les FRA, caps, floors, collars et les options de taux, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 90-15 modifié.

Ces contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories, comptabilisées dans des comptes clairement séparés les uns des autres. Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

- a) les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.
- b) les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de « microcouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même pour les gains et pertes latents.
- c) les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de « macrocouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés.
- d) les contrats ayant pour objet de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat, symétriquement à ceux relatifs à des opérations effectuées en sens inverse. Cette symétrie est respectée en évaluant les contrats à leur valeur de marché et en comptabilisant les variations de valeur d'un arrêté à l'autre.

Autres instruments financiers à terme

Cette catégorie recouvre les futures, les contrats Matif, les options de taux sur marchés organisés et les options de change, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 88-02 modifié.

Les appels de marge payés ou perçus sur futures et contrats Matif à caractère spéculatif, ou sur contrat assurant la couverture d'une opération soumise à une évaluation à un prix de marché, sont directement enregistrés en résultat.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l'élément couvert n'est pas évalué à un prix de marché, les appels de marge sont enregistrés en comptes d'attente pour être, au dénouement des contrats, répartis prorata temporis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Les primes payées ou perçues sont enregistrées dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non dénouées sur marchés organisés sont réévaluées en date d'arrêté, la réévaluation étant traitée de façon identique aux appels de marge.

Lors du dénouement de l'option, les primes sont soit enregistrées immédiatement en résultat (options spéculatives, options de couverture lorsque l'élément couvert est évalué à un cours de marché), soit réparties prorata temporis sur la durée de vie résiduelle des opérations couvertes (options de couverture lorsque l'élément couvert n'est pas évalué à un cours de marché).

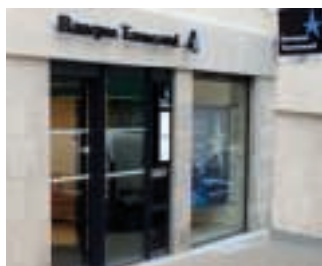
OPÉRATIONS DE CHANGE

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.



Photos : DARRIPUBLISHING



GARANTIES DONNÉES ET REÇUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales. Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

La Banque Tarneaud suit la recommandation 2003-R01 du Conseil national de la comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants, qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle. En effet, depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu de l'accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la Banque Tarneaud n'est plus affiliée à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour la période d'activité à la Banque Tarneaud avant le 31 décembre 1993).

Ces engagements sont évalués, pour la Banque Tarneaud, par un actuaire indépendant, deux fois par an, l'évaluation retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Les engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe au bilan.

Sont également classifiés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, deux fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

Conformément à l'avis 2004/A publié le 21 janvier 2004 par le Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité, la Banque Tarneaud comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée du régime, l'ensemble des modifications liées à la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, portant réforme des retraites.

Les « écarts actuariels », déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur actualisée de l'obligation (méthode dite « du corridor »). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêt.

Les autres avantages à long terme

Le personnel de la Banque Tarneaud peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Les différents engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an. Pour les engagements hors compte épargne-temps l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Pour les engagements liés au compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données à cette date.



INTÉRÊTS ET COMMISSIONS

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.



IMPÔTS

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

L'impôt courant de l'exercice inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une contribution sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 5 % du résultat net des plus-values de cessions de l'exercice. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge

d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) est comptabilisée en déduction du résultat imposable dans la rubrique « Impôts et taxes », en application de l'avis n° 2006-05 du CNC.

Impôt différé

Des impôts différés doivent être calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

La Banque Tarneaud constate des actifs d'impôt différé sur les différences temporaires, déficits reportables et amortissements réputés différés dont il juge probable l'imputation sur les résultats fiscaux futurs. Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal.

Le montant des impôts différés actifs et passifs ainsi constatés est détaillé en note annexe.

Photos : DARRIPUBLISHING



Notes annexes

au bilan et aux comptes de résultats

Note 1 - Créances sur les établissements de crédit

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Comptes à vue	99 304	176 259	77,49
Comptes et prêts au jour le jour			
Valeurs reçues en pension au jour le jour			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)	206	16	-92,23
Total des créances à vue	99 510	176 275	77,14
Comptes et prêts à terme	132 600	153 061	15,43
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrées à terme			
Prêts subordonnés et titres participatifs			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)	348	318	-8,62
Total des créances à terme	132 948	153 379	15,37
TOTAL	232 458	329 654	41,81

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2009
Comptes et prêts à terme	61	7 000	146 000		153 061
Titres et valeurs reçus en pension à terme					
Prêts subordonnés et titres participatifs					
TOTAL	61	7 000	146 000	0	153 061



Note 2 - Créances sur la clientèle

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Créances commerciales	58 716	47 147	-19,70
Intérêts à recevoir			
Total créances commerciales	58 716	47 147	-19,70
Autres concours à la clientèle	1 627 992	1 688 443	3,71
Prêts subordonnés, titres participatifs			
Titres reçus en pension livrée			
Valeurs non imputées	4 652	10 320	121,84
Intérêts à recevoir	6 194	4 962	-19,89
Total des autres concours à la clientèle	1 638 838	1 703 725	3,96
Comptes ordinaires débiteurs	190 511	161 673	-15,14
Intérêts à recevoir	3 545	2 112	-40,42
Total des comptes ordinaires débiteurs	194 056	163 785	-15,60
Sous-total créances saines	1 891 610	1 914 657	1,22
Créances douteuses (brut)	44 954	65 957	46,72
Créances douteuses (provisions)	-16 783	-22 085	31,59
Créances douteuses compromises (brut)	46 890	60 680	29,41
Créances douteuses compromises (provisions)	-41 895	-53 520	27,75
Sous-total créances douteuses	33 166	51 032	53,87
TOTAL	1 924 776	1 965 689	2,13
Taux de provisionnement des créances douteuses	63,89%	59,70%	

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2009
Créances commerciales	47 055	92			47 147
Autres concours à la clientèle	84 864	207 802	724 602	671 175	1 688 443
Comptes ordinaires débiteurs	161 673				161 673
TOTAL	293 592	207 894	724 602	671 175	1 897 263

Encours global des créances douteuses*	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Encours douteux (brut)	91 844	126 637	37,88
Provisions	-58 678	-75 605	28,85
Encours douteux net	33 166	51 032	53,87

*Créances clientèle et Établissements de crédit

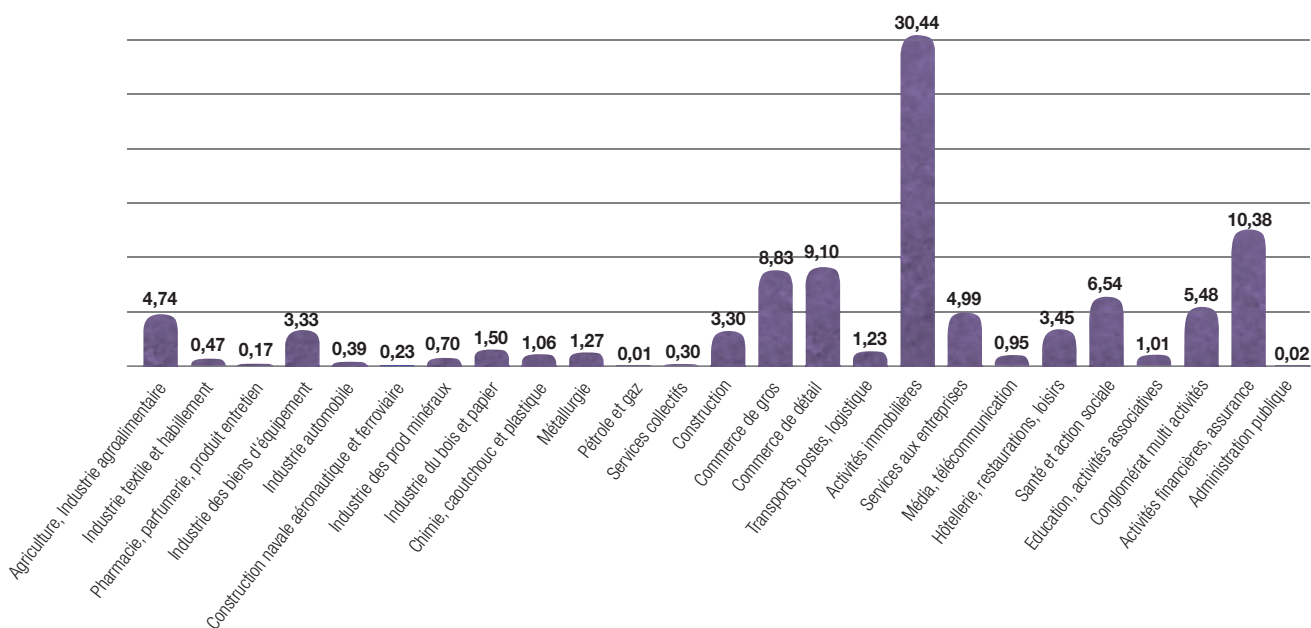
Photos : DARRIPUBLISHING



Répartition par secteur économique

en %

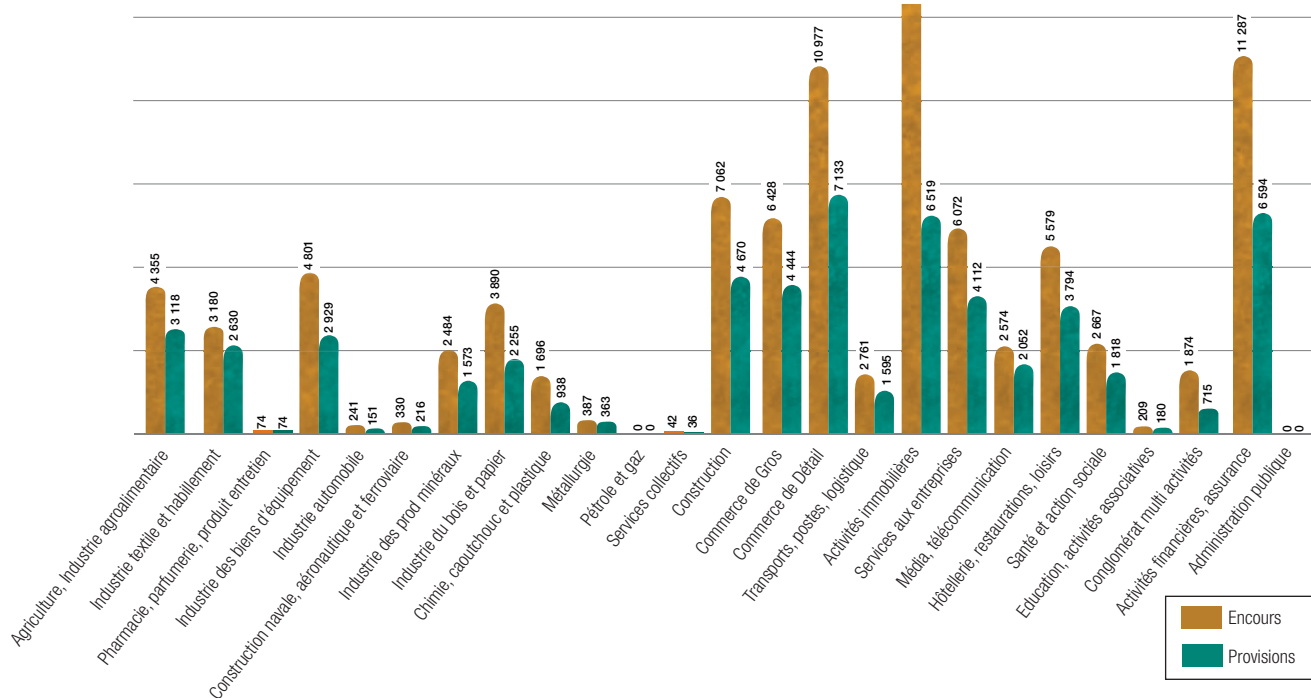
Les comptes ordinaires débiteurs et les concours à la clientèle (hors particulier) présentent la ventilation suivante :



Répartition des créances compromises et des provisions par secteur économique

en milliers d'euros

(hors particuliers)



Note 3 - Portefeuille titres

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Titres de placement	104 449	101 081	-3,20
Titres d'investissement		2 152	NS
TOTAL	104 449	103 233	-1,16

La valeur nette du portefeuille titres s'élève au 31 décembre 2009 à 103,2 millions €.

Echéancier des titres de placement à revenu fixe au 31 décembre 2009

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2009
TOTAL				100 000	100 000

Ventilation par portefeuille

	2008				2009			
	Cotés	Non cotés	Int. courus	TOTAL	Cotés	Non cotés	Int. courus	TOTAL
Titres de transaction								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable								
Sous-total								
Titres de placement								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe		100 000	3 936	103 936		100 000	761	100 761
Actions et autres titres à revenu variable	310	282		592	150	281		431
Provisions	-34	-45		-79	-57	-54		-111
Sous-total	276	100 237	3 936	104 449	93	100 227	761	101 081
Titres d'investissement								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe						2 152		2 152
Actions et autres titres à revenu variable								
Provisions								
Sous-total						2 152		2 152
TOTAL	276	100 237	3 936	104 449	93	102 379	761	103 233
<i>dont</i>								
- Effets publics et assimilés								
- Obligations et autres titres à revenu fixe		100 000	3 936	103 936		100 000	761	100 761
- Actions et autres à revenu variable	276	237		513	93	227		321

Photos : DARBY/PUBLISHING



Note 4 - Titres de participation et parts dans les entreprises liées

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Titres de participation			
Montant brut	4 350	12 482	NS
Provisions			
Montant net	4 350	12 482	NS
Sociétés civiles immobilières			
Montant brut			
Provisions			
Montant net		0	
TOTAL	4 350	12 482	NS

Dans le cadre de l'opération Amundi (apport de l'activité de gestion d'actifs du Groupe Société Générale à Crédit Agricole Asset Management), la Banque Paribas a apporté, le 31 décembre 2009, la totalité des titres Etoile Gestion qu'elle détenait à la société Etoile Gestion Holding. En rémunération de cet apport, la Banque Paribas a reçu des parts de la société Etoile Gestion Holding pour 11 millions d'euros. Le même jour, Etoile Gestion Holding a apporté ces actions nouvellement détenues à la société Amundi.

Note 5 - Immobilisations

en milliers d'euros

	2008	2009		
	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Fonds de commerce, droits au bail	11 638	12 133		12 133
Logiciels	103	854	-753	101
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	11 741	12 987	-753	12 234
Terrains et constructions ⁽¹⁾	3 678	8 070	-4 345	3 725
Autres immobilisations corporelles	12 269	41 484	-27 971	13 513
Total immobilisations corporelles	15 947	49 554	-32 316	17 238
Total des immobilisations	27 688	62 541	-33 069	29 472
(1) dont immobilisations corporelles hors exploitation.	101	164	-73	91



Note 5 - Immobilisations (suite)

en milliers d'euros

	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Autres immob. corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute				
Montant au 31 décembre 2008	12 477	7 884	38 149	58 510
- Entrées	591	257	3 998	4 846
- Sorties	-99		-716	-815
- Autres mouvements				0
Montant au 31 décembre 2009	12 969	8 141	41 431	62 541
Amortissements				
Montant au 31 décembre 2008	754	4 179	25 889	30 822
- Dotations de l'exercice ⁽¹⁾	98	210	2 725	3 033
- Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-99		-687	-786
- Autres mouvements				0
Montant au 31 décembre 2009	753	4 389	27 927	33 069
Valeur nette au 31 décembre 2009	12 216	3 752	13 504	29 472

(1) Dont dotation hors exploitation de 10 K€ inclus dans les intérêts et charges assimilés du PNB.

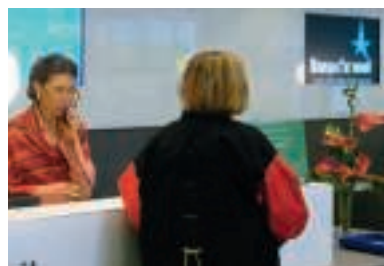
Concernant le Fonds de Commerce LPC, il est procédé annuellement à une vérification de sa non-dévalorisation.

Note 6 - Autres actifs et comptes de régularisation

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
AUTRES ACTIFS			
Opérations sur titres	1 685	1 744	3,50
Acomptes d'impôt sur les sociétés	13 919	11 917	-14,38
Autres comptes d'Actifs	7 058	7 393	4,75
TOTAL	22 662	21 054	-7,10
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS			
Valeurs reçues à l'encaissement	642	1 977	NS
Charges constatées d'avance	967	1 228	26,99
Produits à recevoir	16 006	9 262	-42,13
Impôts différés actifs	3 092	2 031	-34,31
Autres comptes de régularisation	731	1 310	79,21
TOTAL	21 438	15 808	-26,26

Photos : DARBY/PUBLISHING



Note 7 - Autres passifs et comptes de régularisation

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS			
Opérations sur titres	98	248	NS
Provision pour impôts sur les sociétés	11 782	9 184	-22,05
Autres comptes de passifs	10 416	8 707	-16,41
TOTAL	22 296	18 139	-18,64
AUTRES PASSIFS			
Comptes exigibles après encaissement	4 124	1 733	-57,98
Produits perçus d'avance	10 085	9 223	-8,55
Impôts différés passifs	287	548	90,94
Charges à payer	23 861	20 522	-13,99
Autres comptes de régularisation	651	1 163	78,65
TOTAL PASSIF	39 008	33 189	-14,92

Note 8 - Dettes envers les établissements de crédit

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Comptes à vue	19 147	20 896	9,13
Comptes et emprunts au jour le jour		30 000	NS
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Intérêts à payer	39	16	-58,97
Total des dettes à vue	19 186	50 912	NS
Comptes et emprunts à terme	971	48 397	NS
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Intérêts à payer	2	104	NS
Total des dettes à terme	973	48 501	NS
TOTAL	20 159	99 413	NS

Échéancier des dettes à terme :

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2009
Comptes et emprunts à terme	48 397				48 397
TOTAL	48 397				48 397



Note 9 - Comptes créditeurs de la clientèle

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	327 790	396 044	20,82
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	131 583	131 077	-0,38
Comptes à vue et au jour le jour	624 007	704 269	12,86
Comptes à terme	99 683	14 493	-85,46
Intérêts à payer	9 361	5 592	-40,26
Dépôts de garantie	16	20	25,00
TOTAL	1 192 440	1 251 495	4,95

Échéancier des dépôts au 31 décembre 2009 :

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2009
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	401 395				401 395
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	119 682	1 837	9 424	189	131 132
Comptes à vue et au jour le jour	704 343				704 343
Comptes à terme	4 708	5 060	4 857		14 625
TOTAL	1 230 128	6 897	14 281	189	1 251 495

Note 10 - Dettes représentées par un titre

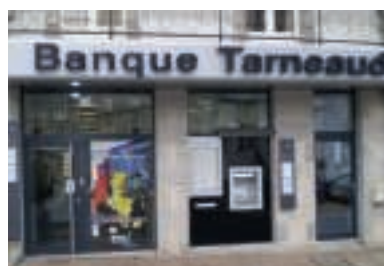
en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Bons de caisse et bons d'épargne	389	272	-30,08
Titres du marché interbancaire			
Titres de créances négociables	913 090	903 212	-1,08
Obligations			
Intérêts à payer	6 386	1 161	-81,82
TOTAL	919 865	904 645	-1,65

Échéancier des dettes représentées par un titre au 31 décembre 2009 :

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2009
Bons de caisse et bons d'épargne	430				313
Titres de créances négociables	626 910	7 422	55 000	215 000	904 332
TOTAL	627 340	7 422	55 000	215 000	904 645

Photos : DARBY/PUBLISHING



Note 11 - Synthèse des provisions inscrites au passif

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Provisions pour passifs sociaux	3 368	2 466	-26,78
Provisions pour litiges clients douteux	2 231	2 028	-9,10
Provisions sur engagements hors bilan	4 151	4 211	1,45
Autres provisions pour risques et charges	393	380	-3,31
Provisions pour litiges	507	407	-19,72
Provision PEL CEL	1 100	660	-40,00
Provisions pour risques crédits	1 750	2 500	42,86
TOTAL	13 501	12 652	-6,29

	Stock 31/12/08	Dotations	Reprises		Autres Mouvements	Stock 31/12/09
			Utilisés	Disponibles		
Provisions pour passifs sociaux	3 368	1 338	-1 917	-357	34	2 466
Provisions pour litiges clients douteux	2 231	423	-52	-574		2 028
Provisions sur engagement hors bilan	4 151	2 616		-2 556		4 211
Autres provisions pour risques et charges	393			-13		380
Autres provisions pour litiges	507			-100		407
Provision PEL CEL	1 100		-440			660
Provisions pour risques crédits	1 750	750				2 500
TOTAL	13 501	5 127	-2 409	-3 600	34	12 652

Provisions pour passifs sociaux

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Provision IFC (Indemnités Fin de Carrière)	1 202	5	-99,58
Provision CET (Compte Epargne Temps)	1 045	1 313	25,65
Provision PSA (Médailles du Travail : Primes Spéciales d'Ancienneté)	1 032	1 148	11,24
Provision PRP (Pré-retraite)	89		-100,00
TOTAL	3 368	2 466	-26,78



I - LES PROVISIONS POUR PASSIFS SOCIAUX COUVRENT LES RISQUES SUIVANTS :

a) Régimes de retraites obligatoires

Depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la banque n'est plus affiliée à des organismes de retraite professionnels mais à des caisses ARRCO - AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et, pour leur période d'activité dans la banque avant le 31 décembre 1993, vis-à-vis des agents en activité. Ces engagements sont entièrement provisionnés.

b) Autres engagements

Les indemnités de fin de carrière (IFC)

Le personnel de la banque bénéficie d'indemnités de fin de carrière, et de diverses primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont soit provisionnés, soit couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'indemnités de fin de carrière ont été évalués selon les méthodes habituelles soit au 31/12/2009 à 4 989 K€ dont :

- 5 K€ provisionnés par la banque
- 3 612 K€ couverts par des contrats d'assurance

Les engagements d'IFC à fin 2009 sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 4,78 %, un taux d'inflation de 2,56 % et un taux de rendement attendu des actifs de 6,60 %.

Provision compte épargne temps (CET)

Les engagements au titre du CET sont provisionnés en totalité et sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 3,40 % et d'un taux d'inflation de 2,2 %.

Provision médailles du travail (PSA)

Les engagements au titre des médailles du travail (PSA) sont intégralement provisionnés à fin 2009, sur la base d'un taux d'actualisation de 4,78% et d'un taux d'inflation de 2,56 %.

Engagements de pré-retraites (PRP)

La provision pour pré-retraite est soldée au 31/12/2009, la Banque n'a plus de personnel en pré-retraite au 31/12/2009.

2 - LA PROVISION POUR RISQUES CRÉDITS (PRC) :

Cette provision est constituée :

- d'une provision de 1 350 K€ au titre des risques sectoriels,
- d'une provision de 1 150 K€ au titre de la couverture du risque crédits sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance.

3 - LA PROVISION PEL CEL :

Cf note n°12.



Photos : DARRIPUBLISHING



Note 12 - Comptes et plans d'épargne-logement

en milliers d'euros

A - Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Plans d'épargne-logement			
Ancienneté de moins de 4 ans	13 912	13 649	-1,89
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	60 580	56 573	-6,61
Ancienneté de plus de 10 ans	41 446	40 014	-3,46
Sous-total	115 938	110 236	-4,92
Comptes d'épargne-logement	32 826	30 438	-7,27
TOTAL	148 764	140 674	-5,44

B - Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Ancienneté de moins de 4 ans	2 110	5 111	142,23
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	3 278	1 425	-56,53
Ancienneté de plus de 10 ans	869	258	-70,31
TOTAL	6 257	6 794	8,58

C - Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement⁽¹⁾

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Plans d'épargne-logement			
Ancienneté de moins de 4 ans	313	0	-100,00
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans		190	NS
Ancienneté de plus de 10 ans		290	NS
Sous-total	313	480	53,35
Comptes d'épargne-logement	587	10	-98,30
Prêts tirés	200	170	-15,00
TOTAL	1 100	660	-40,00

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges.



D - Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la banque Tarnaud des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 13 - Capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission	Réserves + report à nouveau	Résultat	TOTAL
Situation nette au 31/12/2007	26 529	26 169	79 833	27 393	159 924
Levée d'options					0
Bénéfice distribué				-11 597	-11 597
Reserves + report à nouveau			15 796	-15 796	0
Résultat 2008				21 916	21 916
Situation nette au 31/12/2008	26 529	26 169	95 629	21 916	170 243
Levée d'options					0
Bénéfice distribué				-9 277	-9 277
Reserves + report à nouveau			12 639	-12 639	0
Résultat 2009				30 506	30 506
Situation nette au 31/12/2009	26 529	26 169	108 268	30 506	191 472

Le capital est composé de 1 658 083 actions de 16 € entièrement libérées.

L'action de la banque Tarnaud est cotée sur le marché "Euronext Paris" compartiment B.

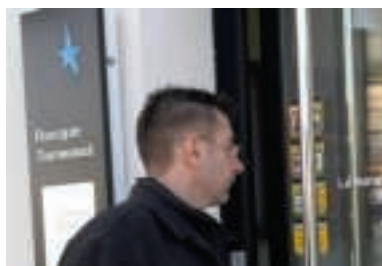
L'actionnariat se décompose en :

Crédit du Nord 1 326 412 = 80,00%

Public 331 671 = 20,00% (dont 61 512 actions détenues par le FCPE, soit 3,71%)

Les comptes de la banque sont de ce fait consolidés par le Crédit du Nord.

Photos : DARRYPUBLISHING



Note 14 - Détail des réserves

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Réserve légale	2 653	2 653	0,00
Réserve ordinaire	92 927	105 577	13,61
TOTAL	95 580	108 230	13,23

Note 15 - Synthèse des provisions déduites de l'actif

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Provisions pour risques privés	58 678	75 605	28,85
Provisions sur titres de placement	79	111	40,51
Provisions sur titres de participation			
TOTAL	58 757	75 716	28,86

Évolution des stocks de provisions en 2009 :

	Stock 31/12/08	Dotations	Reprises et utilisations	Stock 31/12/09
Provisions pour risques privés	58 678	37 175	-20 248	75 605
Provisions sur titres de placement	79	51	-19	111
Provisions sur titres de participation				
TOTAL	58 757	37 226	-20 267	75 716



Note 16 - Engagements de hors bilan

en milliers d'euros

Instruments financiers à terme	Clientèle spéculatif ⁽¹⁾	spéculatif ⁽¹⁾	Macro couverture	Micro couverture	TOTAL
Opérations fermes					
De gré à gré					
Swaps de taux	258 297	258 297	1 013 000	25 881	1 555 475
Opérations conditionnelles					
De gré à gré					
CAP	34 524	34 524	247 000		316 048
Options de change	1 665	1 665			3 330
Floor					
Options					
TOTAL	294 486	294 486	1 260 000	25 881	1 874 853

(1) Les opérations traitées pour le compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie "a" (spéculatif) de même que leur couverture (deuxième colonne).

Échéancier instruments de taux d'intérêts :

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2009
Swap de taux	125 478	501 576	597 421	331 000	1 555 475
Options achats BMTN					
Options de change	700	2 630			3 330
CAP/Floor	11 226	44 436	209 155	51 231	316 048
TOTAL	137 404	548 642	806 576	382 231	1 874 853

Note 17 - Produit net bancaire

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Intérêts et résultats assimilés	51 931	70 874	36,48
Commissions	50 345	51 536	2,37
Revenus sur titres à revenu variable	728	2 080	NS
Gains ou pertes Portefeuille négociation	2 216	-7 681	NS
Gains ou pertes Portefeuille placement	-6	-65	NS
Autres produits et charges d'exploitation	-643	6	NS
TOTAL produit net bancaire	104 571	116 750	11,65

Photos : DARRIPUBLISHING



Note 18 - Intérêts et résultats assimilés

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Intérêts et produits assimilés			
Intérêts et produits sur opérations avec Ets de crédit	10 538	6 134	-41,79
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	99 476	89 056	-10,47
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 468	977	-78,13
Autres intérêts et produits assimilés			
Sous-total	114 482	96 167	-16,00
Intérêts et charges assimilées			
Intérêts et charges sur opérations avec Ets de crédit	-1 012	-3 342	230,24
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	-17 066	-10 139	-40,59
Intérêts sur dettes représentés par des titres	-44 473	-11 812	-73,44
Autres intérêts et charges assimilées			
Sous-total	-62 551	-25 293	-59,56
Produits (charges) nets (nettes)			
Opérations avec établissements de crédit	9 526	2 792	-70,69
Opérations avec la clientèle	82 410	78 917	-4,24
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 468	977	-78,13
Dettes représentées par un titre	-44 473	-11 812	-73,44
Autres opérations			
TOTAL INTÉRÊTS	51 931	70 874	36,48

Note 19 - Commissions nettes

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Commissions bancaires	33 392	36 093	8,09
Commissions financières	15 901	14 478	-8,95
Commissions étranger	1 052	965	-8,27
TOTAL COMMISSIONS	50 345	51 536	2,37



Note 20 - Résultat sur titres à revenu variable

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Titres de placement			
Dividendes	1	9	NS
TOTAL Titres de placement	1	9	NS
Titres de participation			
Dividendes	727	2 071	NS
TOTAL Titres de participation	727	2 071	NS
TOTAL TITRES À REVENU VARIABLE	728	2 080	NS

Note 21 - Résultats sur portefeuille de négociation

en milliers d'euros

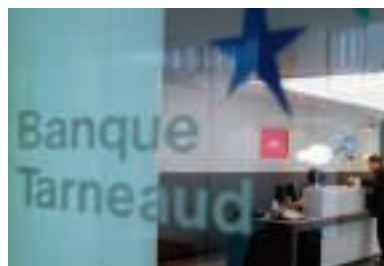
	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Résultat sur instruments de taux	1 829	-8 372	NS
Résultat sur instruments de change	361	442	22,44
Résultat sur titres de transaction	26	249	NS
TOTAL	2 216	-7 681	NS

Note 22 - Résultats sur portefeuille de placement

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Dotations provisions titres placement revenu variable	-34	-51	50,00
Moins-value sur cession titres placement	-1	-33	NS
Plus-value sur cession titres placement	18		NS
Reprises provisions titres placement revenu variable	11	19	72,73
TOTAL	-6	-65	NS

Photos : DARBY/PUBLISHING



Note 23 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Produits et charges accessoires	215	303	40,93
Produits exceptionnels sur revenu	55	115	NS
Amortissements immeubles hors exploitation	-11	-11	NS
Charges exceptionnelles sur revenu	-902	-401	-55,54
TOTAL	-643	6	NS

Note 24 - Frais de personnel

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Salaires	-21 222	-21 164	-0,27
Charges de retraite et de pré-retraite	-2 437	-2 863	17,48
Autres charges sociales et fiscales	-8 545	-9 540	11,64
Intéressement et participation + PEE + PERCO	-3 997	-4 716	17,99
TOTAL	-36 201	-38 283	5,75

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Effectif au 31 décembre	602,00	594,00	-1,33
Effectif moyen et présent	543,50	560,10	3,05

L'effectif moyen et présent au 31/12/2009 se décompose en : • 338,44 techniciens • 221,66 cadres • Total : 560,10



Note 25 - Frais généraux - Autres charges

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Loyers et charges locatives	-2 484	-2 783	12,04
Redevances crédit-bail	-40	-35	-12,50
Services extérieurs et divers	-17 550	-18 209	3,75
Intérimaires et contractants extérieurs	-147	-109	-25,85
Dépenses de télécommunication	-545	-648	18,90
Transports et déplacements	-1 493	-1 652	10,65
Charges refacturées à des tiers	362	470	29,83
TOTAL AUTRES CHARGES	-21 897	-22 966	4,88

Note 26 - Dotations aux amortissements

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Immobilisations incorporelles	-108	-98	-9,26
Immobilisations corporelles	-2 855	-2 925	2,45
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-2 963	-3 023	2,02

Note 27 - Coût du risque

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Dotations risques privés et souverains	-31 139	-40 909	31,38
Pertes non couvertes par des provisions	-2 200	-1 586	-27,91
Reprises de provisions	24 418	23 494	-3,78
Récupérations sur créances amorties	423	401	-5,20
TOTAL	-8 498	-18 600	NS

Photos : DARRIPUBLISHING



Note 28 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Résultat sur cession de titres de participation	0	9 035	NS
Résultat sur cession de titres d'investissement			
Provisions sur titres			
Résultat net sur titres	0	9 035	NS
Plus-values cessions immob. exploitation	1	1	0
Moins-values cessions immob. exploitation	-12	-28	NS
Résultat net sur immobilisations	-11	-27	NS
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-11	9 008	NS

Le résultat net sur titres de participation provient de la plus value brute de 9 millions d'euros dégagée suite à l'apport de la totalité des titres Etoile Gestion à la société Etoile Gestion Holding.

Note 29 - Impôts sur les bénéfices

en milliers d'euros

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Impôt courant	-11 811	-9 231	-21,84
Impôt différé	338	-1 321	NS
TOTAL IMPÔT	-11 473	-10 552	-8,03

Analyse de la charge fiscale :

Résultat avant impôts	41 056
Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires	34,43333 %
Charge théorique d'impôts	-14 137
Différences permanentes et autres éléments	3 559
Abattement contributions sociales sur les bénéfices	25
Solde impôts année précédente	-47
Effet des mesures fiscales en faveur du mécénat	48
Charge d'impôts de l'exercice	-10 552



La position des impôts différés s'analyse en :

	2008	2009	Variation 2009/2008 en %
Impôts différés Actif			
- Passifs sociaux	445	2	-99,55
- Autres différences temporaires Actif	2 647	2 029	-23,35
TOTAL	3 092	2 031	-34,31
Impôts différés Passif			
- Autres impôts différés Passif	287	548	90,94
TOTAL	287	548	90,94

Note 30 - Entreprises dont la banque est associée indéfiniment responsable

NOMS	FORME JURIDIQUE
TURGOT GESTION II	SNC
PARTICIPATIONS DIVERSES	SCI

Note 31 - Ratio prudentiel au 31 décembre 2009

- Coefficient de liquidité : 150 %.

Note 32 - Rémunération des organes d'administration et de direction

La Direction générale au 31 décembre 2009 est composée de :

M. Jean-Loup TARNEAUD, Président-directeur général

M. Stéphane LABAT SAINT VINCENT, Directeur général délégué

Par ailleurs, certains membres du conseil d'administration sont salariés de la Banque Tarneaud. Il s'agit de :

Christine NAVENOT

Annie BOUCHEREAU

Alain MILLET

Le montant global des rémunérations perçues en 2009 par les membres des organes précités est le suivant (en milliers d'euros) :

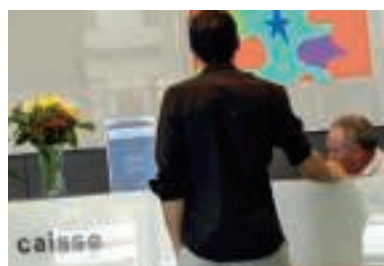
Membres de la direction : 703 K€

Membres salariés du conseil : 78 K€

Il convient de noter que les rémunérations indiquées sont des rémunérations brutes annuelles.



Photos : DARBY/PUBLISHING



Note 33 - Bilan proforma normes IFRS

en milliers d'euros

	31/12/2008	31/12/2009
ACTIF		
Caisse et banques centrales	39 691	33 613
Actifs financiers en juste valeur par le résultat		
Instruments dérivés	16 604	20 372
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	233 597	331 442
Prêts et créances sur la clientèle	1 933 793	1 976 816
Actifs financiers disponibles à la vente	108 792	113 653
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Actifs d'impôts		
Autres actifs	7 066	7 398
Comptes de régularisation actif	8 550	8 722
Créances d'impôts	20 326	16 871
Immobilisations d'exploitation	27 585	29 381
Immobilisations de placement	101	91
TOTAL	2 396 105	2 538 359



	31/12/2008	31/12/2009
PASSIF		
Banques centrales		
Passifs en juste valeur par le résultat		
Instruments dérivés	33 250	39 261
Dettes envers les établissements de crédit	20 159	99 411
Dettes envers la clientèle	1 195 563	1 256 708
Dettes représentées par un titre	919 865	904 645
Passifs d'impôts		
Autres passifs	10 423	8 762
Comptes de régularisation passif	20 230	15 528
Dettes d'impôts	15 258	12 674
Provisions	11 357	9 773
Dettes subordonnées		
Capitaux propres	170 000	191 597
- capital souscrit	26 529	26 529
- instruments de capitaux propres et réserves liées	26 219	26 207
- réserves	95 902	108 043
- résultat de l'exercice	21 406	30 801
- gains ou pertes latents ou différés	-56	17
TOTAL	2 396 105	2 538 359



Photos : DARRIPUBLISHING



Note 34 - Compte de résultats proforma normes IFRS

en milliers d'euros

31/12/2008

31/12/2009

Intérêts et produits assimilés	139 925	105 947
Intérêts et charges assimilés	-74 510	-42 885
Dividendes sur titres à revenu variable	-2 053	2 110
Commissions (produits)	55 293	56 862
Commissions (charges)	-4 948	-5 326
Résultat net sur opérations financières	-9 257	609
Produits des autres activités		
Charges des autres activités	-666	-101
Produits net bancaire	103 784	117 216
Frais de personnel	-36 200	-38 283
Impôts et taxes	-1 612	-1 828
Autres charges	-21 887	-22 954
Amortissements et provisions des immobilisations	-2 963	-3 023
Total frais généraux	-62 662	-66 088
Résultat brut d'exploitation	41 122	51 128
Coût du risque	-8 498	-18 600
Résultat d'exploitation	32 624	32 528
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-12	8 979
Résultat avant impôts	32 612	41 507
Résultat exceptionnel	0	0
Impôts sur les bénéfices	-11 206	-10 706
Dotations / reprises sur provisions réglementées	0	0
RÉSULTAT NET	21 406	30 801



Renseignements concernant les filiales et les participations

au 31 décembre 2009

en milliers d'euros

(Art. L 225-254 et L 228-48 du Code de Commerce)

SOCIÉTÉS	Capital	Réserves	Quote-part détenue en capital en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication									
a) Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société) Turgot Gestion II 2 et 6, rue Turgot 87000 LIMOGES	28		99,99 %	28				1 082	71
b) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				11 794					

Photos : DARRIPUBLISHING



Informations sur les mandataires sociaux

Politique de détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération comprend :

- Une rémunération fixe annuelle ;
- Une rémunération variable sous forme d'une prime versée, au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes et déterminée en fonction de l'évolution des résultats de la société.

Jetons de présence versés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2008 à 45000 €. La règle de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, arrêtée par le Conseil d'Administration du 24 avril 2002, est la suivante : la somme globale est répartie entre les administrateurs en fonction de leur assistance aux séances du Conseil, la part des absents n'étant pas redistribuée aux administrateurs, mais restant acquise à la société.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Marc Batave

- Administrateur : Antarius (SA), Banque Tarneaud (SA), Étoile ID (SA), Starlease (SA), Norbail Immobilier (SA)
- Président du Comité de surveillance : Étoile gestion (SNC)
- Président du Conseil de surveillance : Banque Kolb (SA), Banque Courtois (SA)
- Membre du Conseil de surveillance : Banque Kolb (SA), Banque Courtois (SA)
- Directeur général délégué : Crédit du Nord (SA)
- Membre du Comité de surveillance : Norfinance Gilbert Dupont (SNC), Étoile Gestion (SNC)

Guy Brabant

- Président : Remoise de participation (SAS), Caroff Frères (SAS), SDA (SAS), Vinaigrierie de Carvin (SAS), Vinaigrierie Delouis (SA), Delouis Fils (SA), Charbonneaux-Brabant (SA)
- Administrateur : Valmy Chimie (SA), Biscuits Fossier (SA), Banque Tarneaud (SA), Disachim (SA), Sté Pierre Brabant (SA), Distillerie Hauguel (SA)
- Membre du Conseil de surveillance : Foyer Remois (SA), Indal (SA)
- Gérant : Charbonneaux Brabant (SPRL), Guillier (SARL), SGPE

Dominique Decoster

- Gérant : Château Fleur Cardinale (SCEA)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Emmanuel Dufournier

- Représentant permanent Crédit du Nord, Membre du Conseil de surveillance : Banque Nuger (SA)
- Vice-Président du Conseil de surveillance : Banque Nuger (SA)
- Représentant permanent Crédit du Nord, administrateur : Norbail Sofergie (SA)
- Président directeur général : SFAG (SA)
- Représentant permanent Crédit du Nord, administrateur : Starlease (SA)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)
- Président : Starquarante et un (SASU) (depuis le 04/05/2009)

Frank Gentin

- Président : Bernis Investissement (SAS), Bernis Trucks (SAS), Horizon Motors (SAS), Horizon (SAS), Berger Services Location (SAS), Sylvi Location (SAS)
- Président directeur : Bernis Truck Polska (Sté Étrangère)
- Gérant : BGPS (SARL), Berger Services (EURL)
- Gérant : SCI Pontoise Londres (SCI), SCI Vendée Sèvre (SCI), SCI Courbevoie Nuuk (SCI), SCI Gratien Mageroy (SCI), SCI Poitiers Maraval (SCI), SCI Rochebrune Mandarin (SCI), SCI Juvisy Carcassonne (SCI), SCI Montmorillon Lourdes (SCI), SCI Niort Lanzarote (SCI), SCI Roche Vigo (SCI), SCI Montaignu Montserra (SCI), SCI Gentinvest (SCI)
- Administrateur : Transports Bernis (SA) (jusqu'au 21/10/09), Banque Tarneaud (SA)

Philippe Guibert

- Président du Conseil de surveillance : Dekra Industrial (SA)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Andrée Madrangeas

- Président du Conseil de surveillance : Latronche-Madrangeas (SA) (jusqu'au 16/03/09)
- Représentant permanent Latronche-Madrangeas, administrateur : GEO (SA) (jusqu'au 18/05/09)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)
- Co-gérant : FIMA (Sté Civile), Événement (SCI)

Claude Nougain

- Président : Hypermarché de la Vezere (SAS), Nougain (SA), Leader Auvergne Distribution (SAS)
- Gérant : Leader Distribution, Massif Central (SARL)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Alain Py

- Président CA : Crédit du Nord (SA) (jusqu'au 31/12/09), Antarius (SA) (jusqu'au 31/12/09)
- Directeur général : Crédit du Nord (SA) (jusqu'au 31/12/09)
- Représentant permanent du Crédit du Nord, administrateur : Banque Rhône Alpes (SA) (jusqu'au 31/12/09)
- Administrateur : Crédit du Nord (SA) (jusqu'au 31/12/09), Antarius (SA) (jusqu'au 31/12/09), Banque Tarneaud (SA), SGAM (SA), Banque Laydernier (SA) (jusqu'au 31/12/09)

Luc Richard

- Président : Sequoia Développement (SAS)
- Président du Conseil de surveillance : Groupe G.M.F. (SA)
- Administrateur : Bernard (SA), SLAMI (SA), Banque Tarneaud (SA), Nautitech (SA), Screen Research (SA)
- Vice-Président : YCIP (SA)
- Gérant : LR Conseil (SARL)

Frédéric Rondinaud

- Président directeur général : Financière Rondinaud (SA), Rondinaud (SAS)
- Gérant : Lagarde (SARL), LMP (SARL)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Jean-Loup Tarneaud

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Nuger (SA) (jusqu'au 04/03/09), Latronche Madrangeas (SA) (jusqu'au 16/03/09)
- Président directeur général, administrateur : Banque Tarneaud (SA)
- Administrateur : Delouis & Cie (SA), Delouis Fils (SA)
- Représentant permanent Turgot Gestion 2, membre du Conseil de surveillance : SICAME (SA)
- Représentant permanent Banque Tarneaud, gérant : Turgot Gestion 2 (SNC)
- Représentant permanent Turgot Gestion 2, censeur : Éric Bompard (SA)
- Administrateur : AIST 87 (association)

Annie Bouchereau

- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Alain Millet

- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Christine Navenot

- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Rémunération des mandataires sociaux

1 - Synthèse des rémunérations et des options attribuées

	Exercice 2008	Exercice 2009
Monsieur Jean-Loup TARNEAUD, Président-directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3)	356 992	597 770
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	NV	NV
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	NV	NV
TOTAL	356 992	597 770
Stéphane LABAT SAINT VINCENT, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3)	103 423	125 425
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	NV	NV
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	NV	NV
TOTAL	103 423	125 425

2 - Jeton de présence

Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2008	Jetons de présence versés en 2009
DECOSTER Dominique	714	1 500
GENTIN Frank	2 142	1 500
GUIBERT Philippe	2 857	3 000
NOUGEIN Claude	1 428	2 250
RICHARD Luc	2 857	2 250
RONDINAUD Frédéric	2 142	2 250
BRABANT Guy		2 250
MADRANGEAS Andrée		2 250
MILLET Alain ⁽¹⁾		1 500
BOUCHEREAU Annie ⁽¹⁾		1 500
NAVENOT Christine ⁽¹⁾	2 142	
LIARDOU Catherine ⁽²⁾	2 857	750
LACASSAIGNE Philippe	2 857	750
TOTAL	19 996	21 750

(1) Versés au syndicat CFDT.
(2) Versés au syndicat SNB.

3 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Montants payés ⁽¹⁾	Exercice 2008	Exercice 2009
Jean-Loup TARNEAUD, Président-directeur général		
- rémunération fixe	175 000	175 000
- rémunération variable ⁽²⁾	171 128 ⁽⁵⁾	411 669 ⁽⁵⁾
- rémunération exceptionnelle		
- jetons de présence		
- avantages en nature ⁽³⁾	10 864	11 101
TOTAL	356 992	597 770
Stéphane LABAT SAINT VINCENT, Directeur général délégué		
- rémunération fixe	85 077	86 000
- rémunération variable ⁽²⁾	8 971	29 965
- rémunération exceptionnelle		
- jetons de présence		
- avantages en nature ⁽⁴⁾	9 375	9 460
TOTAL	103 423	125 425

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.

(3) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (2008 = 4326€, 2009 = 4401€), et du versement d'indemnités logement, (2008 = 6538€, 2009 = 6700€).

(4) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (2008 = 3692€, 2009 = 3692€) et du versement d'indemnités logement (2008 = 5683€, 2009 = 5768€).

(5) Dont monétarisation du compte épargne temps (2008 = 49 679 €, 2009 = 58 701€) et d'IFC (2009 = 267 710 €).



4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ⁽¹⁾	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice €	Période d'exercice
TARNEAUD Jean-Loup	09/03/2009	souscription	NV	3036	23,18	31/03/2012 08/03/2016

(1) Valorisation dans les comptes consolidés de la Société Générale.

5 - Options de souscription ou d'achat d'actions exercées en cours d'exercice

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice €
	Néant		Néant	Néant

6 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social ⁽¹⁾

Actions de Performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur	Date du plan ⁽²⁾	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2009	Valorisation des actions ⁽³⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance ⁽⁴⁾
TARNEAUD Jean-Loup	20/01/2009	1 420	NV	31/03/2012	01/04/2014	oui
TOTAL		1 420				

(1) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

(2) Date du Conseil d'Administration.

(3) Valorisation dans les comptes consolidés de la Société Générale.

(4) Les conditions de performance, arrêtées par la « maison mère », la Société Générale, sont détaillées dans son document de référence, chapitre « Gouvernement d'Entreprise ».

7 - Actions de performance* définitivement attribuées durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
TARNEAUD Jean-Loup	18/01/2006	163
	19/01/2007	161
LABAT SAINT VINCENT Stéphane	18/01/2006	49
	19/01/2007	46
TOTAL		419

* Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

61 Rappports des commissaires aux comptes

- 62 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 63 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 64 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration

65 Rapport du Président du Conseil d'administration

- 65 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
- 66 Procédures de contrôle interne



Rapports des commissaires

aux comptes

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui décrit les changements de méthodes comptables relatifs à un nouveau règlement du Comité de réglementation comptable applicables à compter de l'exercice 2009.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise financière, les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions individuelles et des dépréciations individuelles et collectives.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons d'une part, revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise financière, les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que les engagements

consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre banque auprès des sociétés contrôlant votre banque ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par les sociétés contrôlant votre banque.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Brive et Tours , le 19 mars 2010,
Les Commissaires aux Comptes,**

Cabinet Larribe-Valvo : Gilles VALVO - Deloitte & Associés : Olivier ROZES

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre banque, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société ÉTOILE GESTION et STAR 41

Nature et Objet : Apport des titres Étoile Gestion à la Holding Star 41 ;

Modalités : Le dossier s'inscrit dans le cadre du rapprochement des activités de gestion d'actifs des Groupes Société Générale et Crédit Agricole.

Le Crédit du Nord et ses filiales ont apporté les titres qu'ils détenaient dans Étoile Gestion (société de gestion du Groupe Crédit du Nord) à une société holding, Star 41, rebaptisée fin 2009, Étoile Gestion Holding. En contrepartie, le Crédit du Nord et ses filiales sont devenus actionnaires, à hauteur de 3 %, de la société Crédit Agricole Asset Management Group (Amundi). Le Conseil d'Administration du 5 novembre 2009 a autorisé la signature du traité d'apport des titres Étoile Gestion détenus par la Banque Tarnaud. L'apport a été réalisé, sur le plan comptable, à la valeur réelle des titres, soit, pour la Banque Tarnaud 11 059 250 euros, se traduisant par une plus-value de 9 008 155,50 euros.

Personnes concernées : Crédit du Nord représenté par Monsieur Alain PY et Monsieur Emmanuel DUFURNIER.

**Brive et Tours , le 19 mars 2010,
Les Commissaires aux Comptes,**

Cabinet Larribe-Valvo : Gilles VALVO - Deloitte & Associés : Olivier ROZES



Photos : DARRIV/PUBLISHING



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2009

En notre qualité de commissaires aux comptes de la BANQUE TARNEAUD et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Brive et Tours , le 19 mars 2010,
Les Commissaires aux Comptes,**

Cabinet Larribe-Valvo : Gilles VALVO - Deloitte & Associés : Olivier ROZES



Rapport du Président

du Conseil d'administration

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne établi au titre de l'article L 225-37 du code de commerce, pour l'exercice 2009

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le conseil d'administration se réunit habituellement quatre fois par an : en février, avril, juillet et novembre.

L'ordre du jour des réunions est arrêté par son président, également directeur général, après consultation du directeur général délégué et du comité de direction, réunion au cours desquelles sont passés en revue :

- les sujets qui devront être examinés par le conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux administrateurs de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise (stratégie commerciale, organisation, investissements, etc.).

Les administrateurs sont convoqués au minimum 15 jours avant la date prévue pour la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion du conseil.

Outre les administrateurs, participent aux réunions du conseil :

- le directeur général délégué,
- les membres du comité de direction concernés par les sujets traités lors de la réunion,
- les commissaires aux comptes (conseils arrêtant les comptes semestriels et annuels),
- le secrétaire du conseil,
- un représentant du comité d'entreprise.

Le dossier remis aux administrateurs comprend :

- les rapports prévus par la loi : rapport de gestion, rapport du président sur les travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne... ;

- les projets de résolutions aux assemblées d'actionnaires ;
- les projets significatifs justifiant l'information ou la consultation du conseil.

Lors de la réunion du conseil arrêtant les comptes annuels sont également remises :

- à chaque administrateur, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au président et aux commissaires aux comptes, et ce conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre la Banque Tarnaud et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

Les réunions du conseil d'administration durent environ deux heures. Les sujets sont présentés par le président, par un membre de la direction générale ou par le responsable du projet lorsqu'il s'agit d'un sujet à caractère technique. Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le conseil est appelé à se prononcer en cas de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le secrétaire du conseil qui le soumet au président du conseil. Le projet de procès-verbal est ensuite soumis à l'approbation du conseil au début de la réunion suivante.

Il n'y a pas de règlement intérieur du conseil.

Les assemblées générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Tous les actionnaires reçoivent une convocation.



Photos : DARRIPUBLISHING



Limitations aux pouvoirs du directeur général

Le président du conseil d'administration est également directeur général. La durée des fonctions du directeur général ainsi que sa rémunération sont fixées par le conseil d'administration. Le président-directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Un directeur général délégué, nommé par le conseil d'administration sur proposition du président directeur général, assiste ce dernier.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés au directeur général délégué, ainsi que sa rémunération sont fixées par le conseil d'administration sur proposition du président directeur général.

Le directeur général délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le président-directeur général.

Il existe un comité spécial des rémunérations, composé de deux administrateurs, qui fait des propositions au conseil.

La rémunération du président-directeur général et du directeur général délégué comprend une partie fixe et une partie variable en fonction du résultat de l'entreprise. Des informations détaillées figurent dans le rapport annuel au chapitre « Informations sur les mandataires sociaux ».

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

L'activité de la Banque Tarneaud s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire principal (I).

Du fait de son activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, la Banque Tarneaud est, comme tout établissement bancaire, exposée à un certain nombre de risques dont le principal est le risque de contrepartie (II).

En revanche, en raison des choix effectués en termes d'activité, la Banque Tarneaud est peu exposée à des risques tels que ceux liés à l'international et à l'immobilier.

Le contrôle interne de la Banque Tarneaud repose sur un dispositif qui distingue le contrôle permanent du contrôle périodique (III).

La Banque Tarneaud utilise le système d'information du Groupe Crédit du Nord et se conforme à ses règles et procédures. (IV).

I. UN CADRE SÉCURISÉ

1 - Le reporting réglementaire aux Autorités de régulation

Conformément aux articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 modifié, deux rapports annuels sont produits :

- l'un concerne les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré ;
- l'autre est relatif à la mesure et à la surveillance des risques.

Ces rapports sont communiqués à l'organe délibérant, adressés aux commissaires aux comptes et à l'actionnaire principal pour consolidation à son niveau avant transmission au secrétariat général de la commission bancaire.

La commission bancaire détient ainsi les rapports de la Banque Tarneaud et le rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord, puis le rapport consolidé du Groupe Société Générale.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) reçoit, chaque année, du responsable de la conformité des services d'investissement (RCSI) de la Banque Tarneaud un rapport général sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement et un rapport spécifique sur un thème particulier. Ces rapports sont commentés chaque année à l'organe délibérant.

2 - Le dispositif de contrôle de l'actionnaire principal

La Banque Tarneaud bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire principal et décrit par celui-ci dans son propre rapport sur le contrôle interne.

Le contrôle interne de l'actionnaire principal porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.



Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire principal dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les normes édictées sont respectées.

L'actionnaire principal étant également un établissement bancaire, la comparaison permanente entre les deux réseaux facilite la revue analytique des comptes et des risques.



II. PRINCIPAUX RISQUES AFFÉRENTS À L'ACTIVITÉ BANCAIRE

1 - Risques de contrepartie

La politique de crédit de la Banque Tarneaud repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés.

Elle est conforme à la politique définie par la **direction centrale des risques** du Groupe Crédit du Nord placée sous l'autorité du président-directeur général.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et le contrôle des risques : la filière commerciale, la filière risques, le contrôle des risques et le contrôle périodique.

La filière « risques » :

La direction des risques, placée sous la responsabilité du président-directeur général de la Banque Tarneaud et rattachée fonctionnellement à la direction centrale des risques du Crédit du Nord, est responsable de la mise en œuvre de la politique de crédit et du pilotage des risques. Elle intervient notamment :

- dans le processus d'octroi,
- dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses,
- dans la classification des risques.

Des comités et dispositifs spécialisés

Pour le suivi et le pilotage des risques, la Banque Tarneaud s'est dotée de comités et dispositifs spécialisés :

- **un comité de crédits**, présidé par le président directeur général, réunit chaque semaine le directeur général délégué, le directeur du marché entreprises, le directeur des risques et le responsable des engagements pour étudier l'octroi des crédits les plus importants. Les décisions sont prises par le président ;

- **Un comité des risques**, présidé par le président directeur général ou le directeur général délégué, réunit mensuellement le directeur général délégué, le directeur du marché entreprises, le directeur des risques, le contrôleur général et les responsables des services contrôle des risques, affaires spéciales, engagements et contentieux, et, à tour de rôle, un directeur de groupe d'agences ;

- **une revue des risques dégradés** est effectuée semestriellement en présence de la direction générale, du directeur des risques, du contrôleur des risques, du directeur d'agence ;

- **une revue bimensuelle des dossiers affaires spéciales et mensuelle des dossiers contentieux** est effectuée par le président avec le directeur des risques et les responsables des services concernés ;

Ces trois dernières revues donnent lieu à d'éventuelles dotations/reprises de provisions sur les dossiers examinés.

- une revue mensuelle, pour apprécier la tendance générale de l'évolution des risques et traiter, le cas échéant, des points tels que taux de dépassement, dossiers spécifiques, ... est effectuée par le président, le contrôleur général et le contrôleur des risques.

Sur les principaux marchés de clientèle, les dispositifs de suivi et de contrôle ont été enrichis grâce aux systèmes de modélisation des risques, développés dans le cadre du ratio de solvabilité Bâle 2.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de risques, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement et à l'analyse globale des risques.



Photos : DARRYPUBLISHING





2 - Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La Banque Tarneaud n'exerce pas d'activités relevant du portefeuille de négociation (trading).

La direction du pilotage et de la comptabilité a en charge le suivi et l'analyse des risques de transformation, en taux et en liquidité.

Un comité de gestion de bilan, présidé par le président-directeur général, se réunit chaque mois pour examiner la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale de la Banque. Le comité propose, le cas échéant, des opérations de couverture au comité de gestion de bilan du Crédit du Nord, qui en décide.

Risque de liquidité

La direction du Pilotage et de la comptabilité suit les encours, les ratios réglementaires et la liquidité à court terme.

Risque de transformation

L'évolution de la structure du bilan est suivie et pilotée en liaison avec la cellule ALM du Crédit du Nord, ce qui permet de déterminer les refinancements nécessaires.

Risque de taux

Le risque de taux global est encadré par des limites de sensibilité. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire principal qui mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition de la Banque Tarneaud à la variation des taux d'intérêt.

3 - Risques de marché liés aux opérations clientèle

La Banque Tarneaud adosse régulièrement ses ordres clientèle, auprès de son actionnaire principal, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie.

4 - Risques opérationnels

Les activités de la Banque Tarneaud sont exposées à toute une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...), regroupés sous le vocable « risques opérationnels ».

L'appréciation de ces risques opérationnels est effectuée au niveau de l'actionnaire principal, qui en a déterminé la classification par nature. Les pertes supérieures à 10 000 euros lui sont systématiquement remontées.

Un dispositif de crise permet de réunir à tout moment, dans un ou plusieurs sites prévus à cet effet, une cellule de crise composée d'un noyau central regroupant des fonctions permanentes, sollicitées d'emblée indépendamment de la nature de crise, sous la responsabilité d'un directeur de crise qui assure la conduite de crise.

5 - Risque de non-conformité

Le responsable de la conformité est le président directeur général, responsable de l'exécutif. Le contrôle de la conformité est assuré par la hiérarchie et par le contrôle général de la Banque.

Le responsable de la conformité s'assure que les instructions nécessaires au respect de la réglementation sont accessibles à tous les collaborateurs. Il veille également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient mises en œuvre.



III. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

1 - Le contrôle permanent

Le contrôle permanent de la Banque Tarnaud repose sur un dispositif qui s'articule autour de deux niveaux interdépendants :

- un contrôle hiérarchique de premier niveau,
- un contrôle de deuxième niveau.

1.1 Le contrôle hiérarchique de premier niveau

Les responsables d'entités commerciales et d'unités administratives doivent effectuer un contrôle permanent formalisé selon une périodicité mensuelle ou trimestrielle liée à la nature des rubriques concernées. Le plan de contrôle spécifique à chaque type d'entité est défini par le Crédit du Nord qui en assure son actualisation en fonction des évolutions réglementaires et organisationnelles. Une synthèse des contrôles de premier niveau est adressée trimestriellement au contrôle général qui fait un reporting au Crédit du Nord.

Le manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect directive MIF...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie et que le délégataire ne soit pas l'initiateur des opérations contrôlées.

Le contrôle des risques de premier niveau est assuré par la hiérarchie commerciale et par la direction des risques pour les décisions prises par la direction des engagements, dont elle dépend.

Le manuel des contrôles hiérarchiques donne au directeur d'agence la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés et celui des dépassements de crédits de son agence ou centre d'affaires. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et ne peuvent être délégués.

Le directeur de groupe intervient également :

- en qualité de responsable hiérarchique, il est destinataire :
 - des comptes rendus de délégations de l'ensemble des directeurs d'agence de son groupe et de la totalité des fiches de contrôle ;

- des rapports d'audit sur site envoyés par les contrôles de deuxième niveau pour information. Il lui appartient d'assister les agences dans la réponse à ces rapports, et de veiller à la mise en œuvre des préconisations du contrôleur.

- en qualité de décideur, il adresse mensuellement ses comptes rendus de décision :
 - aux contrôleurs des risques, lorsqu'il fait usage de sa délégation personnelle ;
 - au directeur des risques pour reporting dans le cadre du comité des risques mensuel, lorsqu'il fait usage de sa délégation d'arbitrage.

Le contrôle des risques assure la surveillance des dépassements.

La direction des risques veille à la bonne classification des risques. Elle s'assure notamment de la pertinence du classement des contreparties. Elle peut procéder à un classement en « sains sous surveillance » ou à un déclassement en « douteux », à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

1.2 Le contrôle de second niveau

Le contrôle général de la banque, rattaché hiérarchiquement au président directeur général et fonctionnellement au contrôle permanent du Crédit du Nord, assure le contrôle permanent de deuxième niveau. Il organise sa mission dans le cadre d'un plan de contrôle prioritaire défini par le Crédit du Nord qui en assure son actualisation.

1.2.1 Contrôle administratif et comptable

Le contrôle de deuxième niveau dispose de fiches de contrôle et d'un plan d'intervention définissant les périodicités des contrôles à effectuer selon le degré de risque de la procédure ou des opérations concernées. Les procédures auditées sur site sont appréciées en fonction de leur degré de respect des règles, et de leur évolution lors de l'audit suivant.

1.2.2 Contrôle des risques

Assuré par le service contrôle des risques, il est sous la responsabilité du contrôleur général. Le contrôleur des risques a pour mission de surveiller les dépassements et de veiller en permanence à ce



Photos : DARRIPUBLISHING



que les risques classés en encours « sains » méritent bien de l'être. Il examine et surveille les encours « sains sous surveillance » et « douteux », en vue d'éventuels déclassements ou reclassements. Il veille au respect des règles applicables en matière de notation.

Pour remplir sa mission de contrôle des risques, le contrôleur des risques s'appuie principalement sur des outils informatiques et sur les comptes rendus mensuels de délégations. Il exerce sa mission à distance ou sur site.

Lors de ses missions sur site, le contrôleur des risques doit apprécier par sondage :

- la qualité des risques de l'agence ;
- la qualité de la gestion des risques par les exploitants, en portant une attention particulière au dispositif de suivi en vigueur et au respect des obligations du contrôle de premier niveau.

1.2.3 Autres missions du contrôle général de la Banque Tarneaud

Outre la coordination des contrôles de premier niveau et la conduite de ses propres obligations de contrôle permanent de deuxième niveau sur site ou à distance, le contrôle général recense et suit les cas de fraude ou de détournements. À ce titre, il conduit lui-même ou suit les travaux des contrôleurs sur les « affaires spéciales » susceptibles d'impliquer la responsabilité d'un agent. Les sanctions

qui peuvent en découler recueillent l'avis du contrôleur général. La déontologie et la lutte contre le blanchiment sont du ressort du contrôle général, qui participe également à la revue des risques opérationnels et au recensement des pertes sur ce type de risques adressés pour traitement et consolidation à l'actionnaire principal. Les rapports faits par le contrôle général à l'issue de chacune de ses missions sont systématiquement transmis au président directeur général et au directeur général délégué.

La mise en place des préconisations figurant dans les rapports fait l'objet d'un suivi permanent.

Par ailleurs, le contrôle général s'assure du suivi des recommandations de la commission bancaire. Il rédige annuellement le rapport sur le contrôle interne de l'article 42 du règlement 97-02 modifié du CRB. Le contrôleur général est membre du comité de direction de la Banque.

2 - Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique de la Banque Tarneaud est délégué au contrôle périodique du Crédit du Nord ; cette décision a été validée par l'organe délibérant des deux entités.

Les équipes d'audit de la Société Générale peuvent également effectuer des missions d'inspection au sein des entités de la Banque Tarneaud, dans le cadre de leur mission de contrôle périodique.

IV. LA PRODUCTION ET LE CONTRÔLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Le directeur du pilotage et de la comptabilité, directement rattaché au président-directeur général et membre du comité de direction, est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable ; à ce titre, il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des commissaires aux comptes.

Le service comptabilité a la mission d'établissement et d'analyse des états comptables et financiers : élaboration des comptes sociaux de la Banque Tarneaud ainsi que des situations réglementaires destinées aux autorités de tutelle (Banque de France, Commission bancaire...) ; gestion des aspects comptables des commissaires aux comptes, et des différents corps de contrôle (Impôts, Commission bancaire, Urssaf, etc.).

Il convient de noter que :

- La très grande majorité des écritures comptables est passée automatiquement par les chaînes informatiques. Les écritures manuelles demeurent marginales en nombre et en volumétrie décroissante ; elles sont soumises à des habilitations restrictives et à de nombreux contrôles.
- Les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation à destination de la maison-mère et les états à destination de la Commission bancaire et de la Banque de France.



Les étapes de production des données comptables.

Trois phases successives aboutissent à la production des comptes :

Les travaux informatiques en amont

Les traitements des systèmes opératoires amont et des systèmes de synthèse aboutissent à la construction de bases comptables fiables.

L'élaboration des comptes sociaux

Il s'agit ensuite d'enregistrer les dernières écritures d'ajustement et de renseigner les informations non automatisées. Mais surtout, il convient de contrôler, d'analyser, éventuellement de corriger et enfin de valider les états avant communication aux organes de tutelle et publication des comptes sociaux, d'une part, et d'assurer la remontée des comptes au Groupe pour consolidation, d'autre part.

La seule filiale, Turgot Gestion II, n'ayant plus d'activité tangible, la Banque Tarnaud n'établit plus de comptes consolidés.

Le contrôle interne de la production comptable**Au niveau des agences**

La responsabilité du suivi comptable des agences (hors centre d'affaires entreprises) est confiée au responsable du pôle service bancaire qui dépend hiérarchiquement du directeur de la logistique (DLO). Il s'appuie sur un outil SCJ « suivi comptable journalier », qui recense les comptes justifiant d'un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles). Le contrôle de premier niveau est assuré par le responsable du pôle service bancaire. Le suivi comptable des centres d'affaires entreprises est assuré par les responsables des assistants commerciaux entreprises (ACE). Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le contrôle général.

Au niveau des directions de siège

Chaque direction de siège est responsable de la surveillance de la comptabilité de son entité. Le suivi comptable est réalisé au quotidien par des agents de ces directions qui s'appuient également sur l'outil SCJ. Un contrôle hiérarchique de premier niveau est réalisé, la formalisation de ce contrôle sera finalisée sur 2010. Le contrôle de second niveau est assuré annuellement par le contrôle général.

Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, la Banque Tarnaud est tenue :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre de la Banque et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les commissaires aux comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

La production et le contrôle des données financières et de gestion**La production des données financières et de gestion**

Le pilotage financier de la Banque Tarnaud repose sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'agence jusqu'au niveau banque.

Le contrôle des informations financières et de gestion

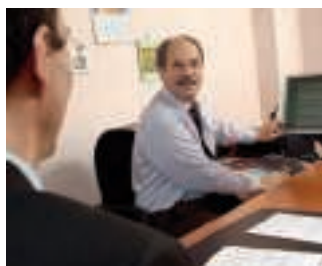
Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique de l'ensemble des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires, et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. En aval, un rapprochement mensuel est réalisé entre les résultats comptables et les résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un suivi budgétaire a lieu mensuellement dans le cadre du comité de direction qui examine l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de suivi des risques.

Un comité des dépenses auquel participent le président-directeur général et le directeur général délégué réunit chaque mois les responsables des directions du siège pour suivre l'évolution des charges d'exploitation.

Le président du conseil d'administration
Jean-Loup Tarnaud

Photos : DARRIPUBLISHING





RÉSOLUTIONS

Première résolution

Approbation des comptes

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2009, approuve les comptes sociaux tels qu'ils lui sont présentés se soldant par un bénéfice net de 30 506 176,99 €.

Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de :

Répartir comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit forme un total distribuable de	30 506 176,99 € 38 450,44 € 30 544 627,43 €
que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :	
• Attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de Le dividende par action s'élève à 5,70 €	9 451 073,10 €
• Dotation d'une somme de à la réserve ordinaire	21 050 000,00 €
• Affectation d'une somme de en report à nouveau	43 554,33 €

Pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts : option devant être préalable à l'encaissement des dividendes ou des revenus de même nature perçus au cours de la même année.

En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement ni au prélèvement libératoire forfaitaire.

Il est rappelé, conformément à la loi, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice 2008⁽¹⁾	5,60 € par action
Exercice 2007⁽¹⁾	7,- € par action
Exercice 2006⁽²⁾	6,50 € par action

(1) Ce dividende était éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

(2) Ce dividende était éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques.

Photos : DARRIPUBLISHING





Troisième résolution

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le rapport.

Quatrième résolution

Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de M. Vincent Taupin pour remplacer M. Alain Py, démissionnaire, dans ses fonctions d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cinquième résolution

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôts et de publicité prévues par la loi.

Responsable du rapport annuel

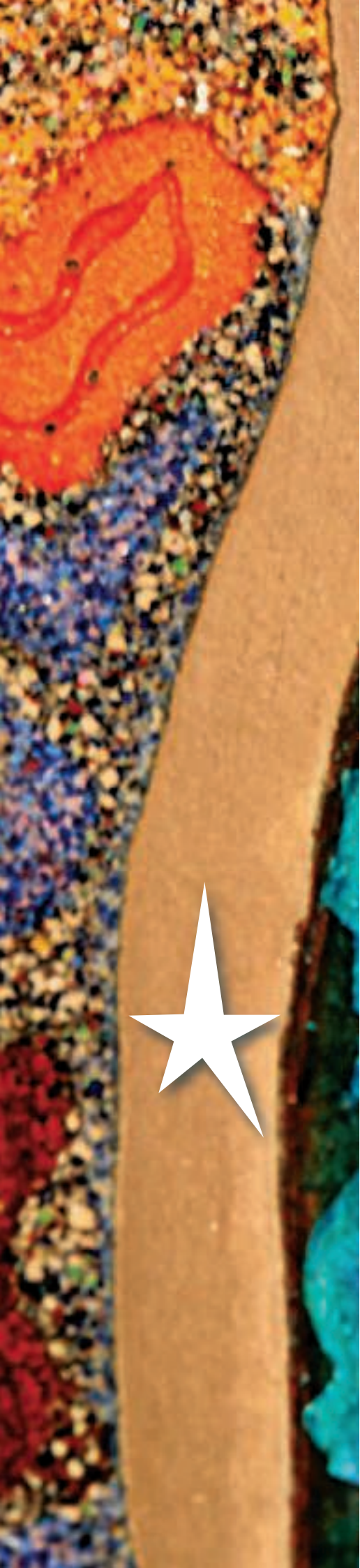
Jean-Loup Tarneaud, président-directeur général

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion [ci-joint] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Le président-directeur général,
Jean-Loup Tarneaud





Banque Tarneaud

Siège social : 2 et 6 rue Turgot • 87000 Limoges
Tél. : 05 55 44 58 58 • Fax : 05 55 77 51 03

www.tarneaud.fr